

Cont@ct N°1 du 1er septembre 2016

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

EDITO

Une fédération nécessairement mobilisée...

Face aux tourments qui agitent la société française, l'Europe, le monde, l'UFOLEP ne peut mobiliser que ses compétences et l'énergie d'une fédération multisports affinitaire, d'une fédération d'un sport solidaire et citoyen.

Mais dans cet environnement-là et devant les échéances électorales qui s'annoncent, elle doit se mobiliser autour d'un projet de développement qui, dans le respect de ses valeurs fondatrices de laïcité, de solidarité, de citoyenneté, contribue au mieux-être actif de la population.

Si l'UFOLEP ne revendique aucune médaille olympique, elle entend jouer avec détermination tout son rôle pour rendre la population plus active, pour l'accueillir dans des activités diversifiées et adaptées, pour faire de l'activité physique et sportive un espace de rencontre, de dialogue, de socialisation, d'engagement citoyen.

Le nouveau Comité directeur et l'équipe technique nationale s'organisent pour construire avec tous les acteurs fédéraux le plan national de développement qui sera décliné en cohérence dans les projets des comités et pour proposer un accompagnement fédéral attentif, global et individualisé qui articule les ambitions fédérales et les réalités territoriales.

Le rassemblement national des responsables départementaux et régionaux, des 21 et 22 octobre en Ile-de-France permettra d'en préciser les objectifs et les procédures pour que l'UFOLEP affirme sa cohérence politique et bâtisse un véritable plaidoyer en faveur du sport pour tous les publics à partager avec tous les décideurs politiques et partenaires sociaux concernés.

Bonne rentrée à tous !

Philippe MACHU, Président

DOSSIERS TRANSVERSAUX

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Dossiers transversaux

7^e édition du Trophées des Associations

La Fondation d'entreprise Groupe EDF poursuit son engagement aux côtés du monde associatif et lance la 7^{ème} édition des Trophées des Associations sous le haut patronage de Patrick Kanner, Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports.



Cette année, trois catégories, en adéquation avec les axes d'intervention de la Fondation, sont proposées aux candidats :

- **Santé et prévention des comportements à risques :**

Améliorer les conditions de vie des jeunes atteints par la maladie et/ou en situation de handicap, soutenir les jeunes en risque suicidaire ou en détresse psychologique.
Prévenir les comportements à risques liés à la consommation d'alcool et de drogues, à la sexualité ou aux violences dirigées contre soi et les autres.

- **Éducation et citoyenneté :**

Contribuer à une meilleure appréhension des droits, des devoirs et des institutions de la

Dossiers transversaux

République.

Encourager le vivre ensemble, lutter contre les discriminations.

Favoriser l'accès à la culture, aux sciences et à l'éducation.

- **Solidarités numériques :**

Développer des outils numériques qui permettent une meilleure inclusion sociale, qui répondent à une problématique de solidarité ou d'aide d'urgence.

Permettre l'accès aux ressources numériques à des populations qui en sont éloignées pour que le numérique ne soit pas un facteur d'exclusion sociale.

Dix prix seront remis par catégorie : 1 de 30 000 €, 3 de 15 000 €, 3 de 10 000 € et 3 de 5 000 €).

Un dispositif participatif pour tous sur internet et 2 prix

La Fondation EDF appelle à une mobilisation du plus grand nombre afin que soient identifiées et contactées les associations concernées par cette opération. Ainsi, que l'on soit responsable associatif, bénévole, salarié EDF ou citoyen, chacun peut inscrire, recommander ou soutenir une ou plusieurs associations.

Les inscriptions se feront du **22 août au 3 octobre 2016** sur le site <http://fondation.edf.com>.

Cette année encore, la Fondation EDF propose deux prix spécifiques :

- **un Trophée du public** de 20 000 € : chacun peut voter pour son association préférée sur le site. L'association qui remportera le plus de votes sera l'association lauréate.

- **un Trophée des salariés** de 20 000 € : en interne, les salariés d'EDF peuvent choisir leur association favorite parmi les six associations retenues par le jury (deux par catégorie).

Un espace dédié pour les petites associations

La plateforme des Trophées des Associations est un lieu d'échanges. Elle permet aux associations d'être visibles et mises en valeur. Chacune dispose d'un espace dédié et personnalisé pour présenter ses projets, ses actions mais aussi publier ses besoins en bénévoles et lancer des appels à dons.

[RDV ici](#) pour vous inscrire

POSTURE VIGIPIRATE

Veillez trouver ci-après la nouvelle posture Vigipirate « rentrée 2016 », qui entre en vigueur à partir du lundi 29 août 2016.

Elle s'applique, sauf événements particuliers, jusqu'au 1er décembre 2016.

Cette posture prend en considération les vulnérabilités propres à la période de rentrée scolaire et de reprise générale de l'activité et l'actualisation de l'évaluation de la menace terroriste.

Le niveau « alerte attentat » s'applique en Ile-de-France et dans le département des Alpes-Maritimes. Le niveau « vigilance renforcée » est maintenue sur le reste du territoire national.



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT
GENERAL

*Service du Haut Fonctionnaire de
Défense et de Sécurité
(HFDS)*

Paris, le 26 août 2016

Affaire suivie par : Arnaud Martin
Courriel : HFDS@sg.social.gouv.fr
Tél. : 01 40 56 48 49
HFDS/ AM / 99 - 2016

NOTE

à l'attention de

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS DE DEFENSE ET DE SECURITE DE ZONE,
LES DELEGUES DE DEFENSE ET DE SECURITE,
LES OFFICIERS ET RESPONSABLES DE SECURITE

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE « rentrée 2016 ».

Réf. : Partie publique du Plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes n°650/SGDSN/PSN/PSE du 17 janvier 2014.

PJ : Tableau des mesures publiques.

La posture VIGIPIRATE « rentrée 2016 » s'applique à partir du 29 août 2016.

Cette posture prend en considération les vulnérabilités propres à la période de rentrée scolaire et de reprise générale de l'activité et l'actualisation de l'évaluation de la menace terroriste. Elle s'applique, sauf événements particuliers, jusqu'au 1^{er} décembre 2016.

Le niveau « alerte attentat » s'applique en Ile-de-France et dans le département des Alpes-Maritimes (06).

Le niveau « vigilance renforcée » est maintenue sur le reste du territoire national.

I. Stratégie générale d'adaptation de la posture Vigipirate

Cette adaptation de posture répond à une menace terroriste qui demeure à un niveau particulièrement élevé, la France restant une cible prioritaire de la mouvance radicale islamiste, et de la variété des modes d'action qui pourraient être mis en œuvre, dans le cadre d'attaques de grande envergure planifiée ou d'actes isolés.

Cette posture met l'accent sur :

- la vigilance renforcée autour des établissements d'accueil du jeune enfant, écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- le maintien de la vigilance dans le domaine des transports : fin de la période estivale et vacances de la Toussaint (aéroports, gares des grandes agglomérations, transports en commun, navires à passagers) ;
- le maintien de la vigilance dans les lieux de forts rassemblements, avec un effort sur les sites culturels ainsi que sur les journées européennes du patrimoine ;
- la poursuite de la sensibilisation aux bons comportements au sein des établissements accueillant du public, notamment les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux.

Le détail des mesures publiques figure dans le tableau en pièce jointe.

II. Adaptations particulières

Dans les champs d'activités des ministères sociaux, l'effort porte plus particulièrement sur :

2.1. La préparation et la mobilisation des moyens du système de santé

Le dispositif de préparation du système de santé élaboré à l'issue des attentats en Ile de France doit être maintenu et le plus grand soin doit être apporté à son maintien en condition opérationnelle à tout moment. Ces éléments ont fait l'objet d'instructions particulières :

- Instruction n° DGS/DUS/2016/42 du 19 février 2016 relative à la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle visant à renforcer la réponse sanitaire aux attentats terroristes ;
- Instruction interministérielle santé/intérieur du 4 mai 2016 relative à la préparation de situations exceptionnelles de type attentats multi-sites.

Les ARS veilleront à organiser le dispositif sanitaire des grands événements à sensibilité particulières selon les orientations des préfets.

2.2. Les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux

Lieu d'accueil du public par excellence, les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux constituent une cible potentielle particulièrement vulnérable, notamment les services des urgences.

Afin d'améliorer le dispositif de sécurité des établissements, il est recommandé de porter l'effort sur la sécurisation périmétriques des sites et les contrôles d'accès, en s'appuyant notamment sur les mesures préconisées dans les guides pratiques réalisés par les ministères sociaux en juin 2016 :

- « Guide à destination des équipes de direction et du personnel des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux » : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste> ;
- « Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtementaires ».

2.3. Les établissements ou sites détenant des produits sensibles ou dangereux

Il est demandé de veiller à l'efficacité des mesures de sûreté mises en œuvre et de signaler tous vols, disparitions ou transactions suspectes d'équipements de protection, de précurseurs d'explosifs ou d'agents NRBC au point de contact national : pôle judiciaire de la gendarmerie nationale – pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr – téléphone 24h/24 : 01 78 47 34 29 et, parallèlement, d'en informer le service du HFDS : hfds@sg.social.gouv.fr

2.4. Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des établissements relevant de la protection de l'enfance

Dans le cadre du renforcement de la vigilance des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des établissements relevant de la protection de l'enfance, le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes a diffusé, le 23 août dernier, une « *circulaire ministérielle relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.* »

Les mesures préconisées dans cette circulaire portent notamment sur :

- l'analyse des risques, la détermination des moyens de protection et l'établissement d'un protocole de mise en sûreté des enfants et du personnel ;
- la formation du personnel et l'information des familles.

Les gestionnaires de site pourront s'appuyer sur les mesures préconisées dans les guides de bonnes pratiques à destination des chefs d'établissement et des directeurs d'école :

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

<http://www.education.gouv.fr/vigipirate>

Le détail des dispositifs de protection doit faire l'objet d'une coordination au niveau local impliquant les responsables des établissements, des communes, ainsi que la chaîne préfectorale et les forces de sécurité concernées.

2.5. Les accueils collectifs de mineurs (ACM), les clubs sportifs et le secteur médico-pédagogique

La vigilance sera maintenue sur les lieux d'activité et de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs, ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs.

2.6. La sécurité des systèmes d'information

Le contexte actuel représente un terrain favorable à des actions de propagande par le biais d'attaques informatiques de faible niveau technique. Les mesures « socle » déjà recommandées doivent permettre de faire face à cette menace et restent en vigueur.

Il convient également de renforcer la protection contre les attaques en déni de service (DDoS) et de rappeler aux utilisateurs les bonnes pratiques concernant l'ouverture et la lecture des courriels.

Il appartient aux organismes de surveiller leurs propres sites et de s'assurer de l'application des mesures proposées dans les guides d'hygiène informatique et de bonnes pratiques consultables sur les sites internet :

- de l'ANSSI : <http://www.ssi.gouv.fr> ;
- du centre de réponse aux attaques informatiques (CERT-FR) : <http://www.cert.ssi.gouv.fr>

III. De manière générale

3.1. La vigilance autour des bâtiments les plus sensibles ouverts au public

La vigilance est maintenue sur les bâtiments officiels, institutionnels ou symboliques, ainsi que sur les principaux sites touristiques, culturels et historiques, les gares, les aéroports et les interconnexions.

3.2. La vigilance dans les lieux accueillant du public et lors des rassemblements les plus sensibles

L'effort est porté sur les espaces commerciaux à l'occasion de la rentrée scolaire, ainsi que sur les grandes fêtes religieuses de l'automne.

Lors des journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre, les efforts de vigilance et de protection doivent être ciblés sur les principaux sites culturels et historiques.

Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation notamment sportive en extérieur. Les organisateurs d'événements se rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation.

3.3. La sensibilisation des opérateurs et du grand public

Tout établissement recevant du public est encouragé à définir des procédures simples d'alerte et de réaction en cas d'attaque terroriste auxquels ses employés doivent être sensibilisés.

Cette sensibilisation peut s'appuyer sur la conduite à tenir en cas d'attaque :

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>.

En complément, il est conseillé de télécharger l'application pour Smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP), en service depuis juin 2016, conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité :

<http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip>

3.4. Prévention de la radicalisation :

La circulaire du Premier ministre du 13 mai 2016 renforce le dispositif de prévention de la radicalisation. Elle prescrit une mobilisation forte des acteurs œuvrant dans les domaines de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale, de l'emploi, de la jeunesse et des sports et de la Ville.

Le signalement de tout comportement suspect doit être encouragé :

<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/index.html>

3.5. Vigilance lors des séjours l'étranger

Avant et durant tout déplacement à l'étranger, il est recommandé de :

- consulter, la rubrique « conseils aux voyageurs » sur le site du ministère des affaires étrangères et du développement international, pour prendre connaissance des consignes de sécurité spécifiques au pays concerné :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>.

- se faire connaître des autorités consulaires en déclarant son déplacement sur l'application "Ariane" :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Il vous est demandé de diffuser cette nouvelle posture à l'ensemble des correspondants de vos secteurs d'activité respectifs.

Le haut fonctionnaire adjoint de
défense et de sécurité,

Général (2s) Arnaud Martin

Plan VIGIPIRATE
Tableau des mesures publiques
 (posture en vigueur au 29 août 2016)

Numéro de mesure	Mesures	Niveau de protection	POSTURE ALERTE-ATTENTAT en IDF à compter du 14 décembre 2015 et dans les ALPES MARITIMES à compter du 14 juillet 2016 STATUT	ACTEURS	POSTURE pour la rentrée 2016 (activation le 29/08/2016) COMMENTAIRES
			Légende	<u>Menant</u> Concourant	Mention nouvelle par rapport à la précédente posture
ALR 11-01	activer les cellules de veille et d'alerte et les cellules de crise	publique	active	<u>MININT</u> Tous ministères	Les cellules de crise des ministères sont activées en tant que de besoin.
ALR 11-02	diffuser l'alerte au grand public	publique	active	<u>SIG</u> <u>CIC</u> Tous ministères	L'application smartphone d'alerte aux populations "SAIV" – principalement conçue pour diffuser les alertes sur des attentats – est entrée en service en juin 2016. Il est donc demandé aux préfets d'intégrer cette nouvelle fonctionnalité dans leurs plans de communication avec les citoyens, et le cas échéant, de l'utiliser pour relayer un message local d'alerte et les consignes comportementales adaptées.
RSB 11-01 RSB 12-01 RSB 13-01	renforcer la surveillance et le contrôle	publique	active RSB 13-01	<u>MININT</u> <u>Collectivités</u> <u>Opérateurs</u> <u>MEN</u> <u>MASS</u> <u>MAAF</u> Collectivités	L'effort de vigilance porte sur les rassemblements liés aux fêtes religieuses (musulmane le 13 septembre, chrétienne le 1er novembre, juives à l'automne) et sur les sites touristiques (journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre).
BAT 21-01 BAT 22-01 BAT 23-01	Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier)	publique	active BAT 23-01	<u>Tous ministères</u> <u>Collectivités</u> <u>Opérateurs</u>	De manière ciblée selon l'appréciation des ministères concernés pour les sites militaires, les sites touristiques symboliques, les services de l'Etat, les ambassades des pays occidentaux, les points d'importance vitale.
BAT 21-01 BAT 22-01 BAT 23-01	Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier)	publique	active BAT 23-01	<u>Tous ministères</u> <u>Collectivités</u> <u>Opérateurs</u>	Contrôles renforcés de l'accès des personnes à l'entrée des écoles, établissements scolaires, établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Effort de vigilance et de protection autour des principaux sites touristiques lors des journées européennes du patrimoine (17 et 18 septembre). Contrôles renforcés aux accès des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux. Maintien des contrôles - non systématiques - à l'entrée des grands espaces commerciaux. Effort de contrôles systématiques aux accès des espaces de loisir.
BAT 31-01	Renforcer la surveillance interne et limiter les flux (dont interdiction de zone)	publique	active	<u>Tous ministères</u> <u>Collectivités</u> <u>Opérateurs</u>	De manière ciblée selon l'appréciation des ministères concernés pour les sites militaires, les sites touristiques symboliques, les services de l'Etat, les ambassades des pays occidentaux, les points d'importance vitale. Renforcement de la surveillance interne aux abords des organes de presse, des grands magasins et espaces commerciaux, des lieux de culte, des sites touristiques, des écoles et établissements scolaires - en particulier les écoles confessionnelles - des bâtiments officiels en Île-de-France et dans les Alpes-Maritimes.

Plan VIGIPIRATE
Tableau des mesures publiques
 (posture en vigueur au 29 août 2016)

Numéro de mesure	Mesures	Niveau de protection	POSTURE ALERTE-ATTENTAT en IDF à compter du 14 décembre 2015 et dans les ALPES MARITIMES à compter du 14 juillet 2016 STATUT	ACTEURS	POSTURE pour la rentrée 2016 (activation le 29/08/2016) COMMENTAIRES
IMD 10-01	Tenir à jour les inventaires des stocks de matières dangereuses pour détecter rapidement les vols ou disparitions et signaler ces disparitions aux autorités	publique	socle	<u>dont MASS</u>	Signaler tous vols, disparitions ou transactions suspectes d'équipements de protection ou de précurseurs d'explosifs (ou agents NRBC) au point de contact national : pôle judiciaire de la gendarmerie national – pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr – Tph H/24 : 01.78.47.34.29. Références du code de la santé publique : article R5132-58 et article R5132-59.
IMD 10-02	Établir et mettre à jour les plans particuliers de protection (PPP), les plans d'opération internes (POI), les plans d'urgence internes (PUI), les plans particuliers d'interventions (PPI), les plans de protection externes (PPE) et les plans de sûreté relatifs aux transports de marchandises dangereuses à haut risque	publique	socle	<u>MININT</u> <u>Collectivités</u> MEDDE Tous ministères Opérateurs	cf. instruction du Gouvernement du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance (NOR : DEVP1518240J).
IMD 13-04	Restreindre, dérouter ou arrêter les trafics de matières dangereuses	publique	active		Des mesures d'interdiction de transport de matières dangereuses peuvent être prises par les préfets, au cas par cas,
CYB	Avoir les ressources humaines permettant la cybersécurité	publique	socle	<u>Tous ministères</u> <u>Collectivités</u> <u>Opérateurs</u>	Responsabiliser le personnel. Sensibiliser le personnel : - à la mise en place de mots de passe forts sur les comptes de messagerie et de réseaux sociaux; - contre les attaques en déni de service et les défigurations et les approvisionner en éléments de langage et de communication sur ces attaques; Concernant les messages électroniques, inviter les utilisateurs à : - porter une attention toute particulière à l'ouverture des messages électroniques dont l'origine n'est pas certaine ; - ne pas suivre les liens figurant dans un message électronique. En cas de nécessité d'accès, ils privilégieront la navigation directe sur le site Internet référencé ; - n'ouvrir les pièces jointes aux messages qu'en cas de nécessité et avec précaution (vérification de l'origine, analyse antivirus ou ouverture dans un environnement dédié) ; - signaler toute suspicion d'attaque auprès du responsable de la sécurité des systèmes d'information.
CYB	Protéger logiquement ses systèmes d'information	publique	socle	<u>Tous ministères</u> <u>Collectivités</u> <u>Opérateurs</u>	Protéger logiquement ses systèmes d'information - Appliquer en priorité les mises à jour des postes utilisateur, en particulier les antivirus, le système d'exploitation et le navigateur Internet et les greffons (Flash, Java, etc.) ; - Appliquer un filtrage des pièces jointes aux messages électroniques en fonction de leur extension ; - Configurer des restrictions logicielles sur les postes de travail pour empêcher l'exécution de codes à partir d'une liste noire de répertoires.

Plan VIGIPIRATE
Tableau des mesures publiques
 (posture en vigueur au 29 août 2016)

Numéro de mesure	Mesures	Niveau de protection	POSTURE ALERTE-ATTENTAT en IDF à compter du 14 décembre 2015 et dans les ALPES MARITIMES à compter du 14 juillet 2016 STATUT	ACTEURS	POSTURE pour la rentrée 2016 (activation le 29/08/2016) COMMENTAIRES
CYB	Protéger logiquement ses systèmes d'information	publique	socle	<u>Tous ministères</u> <u>Collectivités</u> <u>Opérateurs</u>	Protéger logiquement ses systèmes d'information - Appliquer en priorité les mises à jour des postes utilisateur, en particulier les antivirus, le système d'exploitation et le navigateur Internet et les greffons (Flash, Java, etc.) ; - Appliquer un filtrage des pièces jointes aux messages électroniques en fonction de leur extension ; - Configurer des restrictions logicielles sur les postes de travail pour empêcher l'exécution de codes à partir d'une liste noire de répertoires. Fiches de recommandations disponibles sur le site Internet de l'ANSSI et du CERT-FR: 1. Guide d'hygiène : http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/guide/guide-dhygiene-informatique 2. Guide des bonnes pratiques : http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/guide/guide-des-bonnes-pratiques-de-linformatique/ 3. Défis de service – Prévention et réaction : www.cert.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-INF-001 4. Sécurisation des sites web : http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/guide/recommandations-pour-la-securisation-des-sites-web/ 5. Comprendre et anticiper les attaques en DDoS : http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/guide/comprendre-et-anticiper-les-attaques-ddos/ 6. Défigurations, dénis de services : www.ssi.gouv.fr/uploads/2015/02/Fiche_d_information_Administrateurs.pdf , 7. Cyberattaques, prévention, réaction : www.ssi.gouv.fr/uploads/2015/02/Fiche_des_bonnes_pratiques_en_cybersecurite.pdf 8. Conduite à tenir en cas d'intrusion : www.cert.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2002-INF-002 9. Défiguration de sites : www.cert.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-INF-002 10. Mesures de prévention relatives à la messagerie : www.cert.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2000-INF-002 11. Politique de restrictions logicielles sous Windows : www.ssi.gouv.fr/entreprise/guide/recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-dune-politique-de-restrictions-logicielles-sous-windows Notification d'incidents : www.ssi.gouv.fr/agence/contacts/cossicert-fr
AIR 22-01 AIR 23-01	Appliquer un taux de palpation des passagers et de fouille des bagages de cabine supérieur à la réglementation en vigueur sur certains aérodromes désignés	publique		<u>MEDDE</u> <u>MININT</u> <u>Opérateurs</u>	Mesure prête à être activée sur très court préavis, sur des vols ciblés et de manière limitée dans le temps.
AIR 30-02	Faire appel aux armées pour des opérations de surveillance des zones publiques des aéroports	publique	socle	<u>MININT</u> MINDEF MEDDE	Ensemble des points d'application à déterminer en ciblant en priorité les grands aéroports internationaux ; à adapter en concertation préfets de zone - officiers généraux de zone de défense.
AIR 31-02	Diffuser des messages d'information et des consignes particulières aux usagers	publique	active	<u>Opérateurs</u>	Procéder à des appels à la vigilance du public.

Plan VIGIPIRATE
Tableau des mesures publiques
 (posture en vigueur au 29 août 2016)

Numéro de mesure	Mesures	Niveau de protection	POSTURE ALERTE-ATTENTAT en IDF à compter du 14 décembre 2015 et dans les ALPES MARITIMES à compter du 14 juillet 2016 STATUT	ACTEURS	POSTURE pour la rentrée 2016 (activation le 29/08/2016) COMMENTAIRES
TER 11-02	Diffuser des messages d'information et des consignes particulières aux usagers	publique	active	<u>Opérateurs</u>	Procéder à des appels à la vigilance du public, et inviter les usagers à signaler à l'opérateur tout incident de sûreté. Les appels à la vigilance du public, y compris en langues étrangères, pour rappeler de ne pas laisser de colis sans surveillance sont effectués régulièrement, notamment pendant les plages horaires de grande affluence.
TER 21-02	Diffuser des messages d'information et des consignes particulières aux usagers	publique	active	<u>Opérateurs</u>	Procéder à des appels à la vigilance du public, et inviter les usagers à signaler à l'opérateur tout incident de sûreté. Les appels à la vigilance du public, y compris en langues étrangères, pour rappeler de ne pas laisser de colis sans surveillance sont effectués régulièrement, notamment pendant les plages horaires de grande affluence.
TER 31-02	Diffuser des messages d'information et des consignes particulières aux usagers	publique	active	<u>Opérateurs</u> <u>MININT</u>	Procéder à des appels à la vigilance du public, en incitant les usagers à signaler à l'opérateur tout incident de sûreté. Les appels à la vigilance du public, y compris en langues étrangères, pour rappeler de ne pas laisser de colis sans surveillance sont effectués régulièrement, notamment pendant les plages horaires de grande affluence.

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

CALENDRIER STATUTAIRE 2016-2017
LIGUE / USEP / UFOLEP

juillet 2016			août 2016			septembre 2016			octobre 2016			novembre 2016			décembre 2016		
1	ven	CA APAC MAC	1	lun		1	jeu		1	sam		1	mar	Férié	1	jeu	
2	sam		2	mar		2	ven		2	dim		2	mer		2	ven	
3	dim		3	mer		3	sam		3	lun		3	jeu		3	sam	
4	lun		4	jeu		4	dim		4	mar	Rencontres nat.	4	ven		4	dim	
5	mar		5	ven		5	lun		5	mer	vacances, séjours et	5	sam		5	lun	
6	mer		6	sam		6	mar		6	jeu	loisirs éducatifs	6	dim		6	mar	Stage d'accueil des
7	jeu		7	dim		7	mer		7	ven	Rassemblement nat CNAR	7	lun		7	mer	nouveaux
8	ven		8	lun		8	jeu	Bureau national UFOLEP	8	sam	Académie civique	8	mar	Rencontres	8	jeu	cadres fédéraux
9	sam		9	mar		9	ven		9	dim	européenne	9	mer	nationales	9	ven	Comité directeur UFOLEP
10	dim		10	mer		10	sam		10	lun	Bureau national UFOLEP	10	jeu	EEDD	10	sam	
11	lun		11	jeu		11	dim		11	mar		11	ven	Férié	11	dim	
12	mar		12	ven		12	lun		12	mer	Bureau national USEP	12	sam		12	lun	
13	mer		13	sam		13	mar		13	jeu		13	dim		13	mar	
14	jeu	Férié	14	dim		14	mer		14	ven		14	lun	Bureau national UFOLEP	14	mer	CF-CAG / CA Ligue
15	ven		15	lun	Férié	15	jeu	CA Ligue	15	sam		15	mar	Bureau Ligue	15	jeu	CA Ligue
16	sam		16	mar		16	ven	Université de rentrée	16	dim		16	mer	Salon euro de l'éducation	16	ven	
17	dim		17	mer		17	sam	et réunion des Présidents	17	lun		17	jeu	Salon euro de l'éducation	17	sam	
18	lun		18	jeu		18	dim	et Secrétaires généraux	18	mar		18	ven	Salon euro de l'éducation	18	dim	
19	mar		19	ven		19	lun		19	mer		19	sam	Salon euro de l'éducation	19	lun	
20	mer		20	sam		20	mar	Comité directeur USEP	20	jeu		20	dim	Salon euro de l'éducation	20	mar	
21	jeu		21	dim		21	mer		21	ven	Rassemblement UFO	21	lun		21	mer	
22	ven		22	lun		22	jeu	Comité directeur UFOLEP	22	sam	présidents et délégués	22	mar		22	jeu	
23	sam		23	mar		23	ven		23	dim		23	mer		23	ven	
24	dim		24	mer		24	sam		24	lun		24	jeu		24	sam	
25	lun		25	jeu		25	dim		25	mar		25	ven		25	dim	Férié
26	mar		26	ven		26	lun		26	mer		26	sam		26	lun	
27	mer		27	sam		27	mar		27	jeu		27	dim		27	mar	
28	jeu		28	dim		28	mer		28	ven		28	lun		28	mer	
29	ven		29	lun	Bureau national USEP	29	jeu		29	sam		29	mar	Comité directeur USEP	29	jeu	
30	sam		30	mar		30	ven		30	dim		30	mer		30	ven	
31	dim		31	mer					31	lun					31	sam	

- CALENDRIER UFOLEP
- CALENDRIER USEP
- CALENDRIER LIGUE

- Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
- Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
- Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Cont@t n°1 du 1er septembre 2016

janvier 2017			février 2017			mars 2017			avril 2017			mai 2017			juin 2017		
1	dim	Férié	1	mer		1	mer	Comité directeur UFOLEP	1	sam		1	lun	Férié	1	jeu	
2	lun		2	jeu		2	jeu		2	dim		2	mar		2	ven	
3	mar		3	ven		3	ven		3	lun		3	mer		3	sam	
4	mer		4	sam		4	sam		4	mar		4	jeu		4	dim	Férié
5	jeu		5	dim		5	dim		5	mer		5	ven		5	lun	Férié
6	ven		6	lun		6	lun		6	jeu	CF-CAG / CA Ligue	6	sam		6	mar	
7	sam		7	mar		7	mar	Comité directeur USEP	7	ven	CA Ligue / CD UFOLEP	7	dim		7	mer	Comité directeur USEP
8	dim		8	mer		8	mer		8	sam	AG UFOLEP AGEN	8	lun	Férié	8	jeu	
9	lun		9	jeu		9	jeu		9	dim		9	mar		9	ven	
10	mar		10	ven		10	ven		10	lun	STAGES	10	mer	Bureau national USEP	10	sam	
11	mer	Bureau national USEP	11	sam		11	sam		11	mar		11	jeu		11	dim	
12	jeu		12	dim		12	dim		12	mer		12	ven		12	lun	
13	ven		13	lun		13	lun		13	jeu		13	sam		13	mar	
14	sam		14	mar		14	mar		14	ven	Comité directeur USEP	14	dim		14	mer	
15	dim		15	mer		15	mer		15	sam	AG USEP	15	lun	Bureau national UFOLEP	15	jeu	
16	lun	Bureau national UFOLEP	16	jeu		16	jeu		16	dim		16	mar		16	ven	Comité directeur UFOLEP
17	mar		17	ven		17	ven		17	lun	Férié	17	mer		17	sam	
18	mer		18	sam		18	sam		18	mar		18	jeu	Bureau Ligue	18	dim	
19	jeu		19	dim		19	dim		19	mer		19	ven		19	lun	
20	ven		20	lun		20	lun		20	jeu		20	sam		20	mar	
21	sam		21	mar		21	mar		21	ven		21	dim		21	mer	
22	dim		22	mer		22	mer		22	sam		22	lun		22	jeu	
23	lun		23	jeu		23	jeu		23	dim		23	mar		23	ven	CA - AG Ligue
24	mar	Comité directeur USEP	24	ven		24	ven		24	lun		24	mer		24	sam	AG Ligue
25	mer		25	sam		25	sam		25	mar		25	jeu	Férié	25	dim	AG Ligue
26	jeu	CA Ligue	26	dim		26	dim		26	mer		26	ven		26	lun	
27	ven		27	lun		27	lun		27	jeu		27	sam		27	mar	
28	sam		28	mar		28	mar		28	ven		28	dim		28	mer	
29	dim		29	mer		29	mer		29	sam		29	lun		29	jeu	CA Ligue
30	lun		30	jeu		30	jeu		30	dim		30	mar		30	ven	
31	mar		31	ven		31	ven		31	mer		31	mer				

Cont@ct n°1 du 1er septembre 2016

CALENDRIER STATUTAIRE 2016-2017
LIGUE / USEP / UFOLEP

juillet 2017			août 2017			septembre 2017			octobre 2017			novembre 2017			décembre 2017		
1	sam		1	mar		1	ven		1	dim		1	mer	Férié	1	ven	
2	dim		2	mer		2	sam		2	lun		2	jeu		2	sam	
3	lun		3	jeu		3	dim		3	mar		3	ven		3	dim	
4	mar		4	ven		4	lun		4	mer		4	sam		4	lun	
5	mer		5	sam		5	mar		5	jeu		5	dim		5	mar	
6	jeu		6	dim		6	mer		6	ven		6	lun		6	mer	
7	ven		7	lun		7	jeu		7	sam		7	mar		7	jeu	
8	sam		8	mar		8	ven		8	dim		8	mer		8	ven	
9	dim		9	mer		9	sam		9	lun		9	jeu		9	sam	
10	lun		10	jeu		10	dim		10	mar		10	ven		10	dim	
11	mar		11	ven		11	lun		11	mer		11	sam	Férié	11	lun	
12	mer		12	sam		12	mar		12	jeu		12	dim		12	mar	
13	jeu		13	dim		13	mer		13	ven		13	lun		13	mer	
14	ven	Férié	14	lun		14	jeu		14	sam		14	mar		14	jeu	
15	sam		15	mar	Férié	15	ven		15	dim		15	mer		15	ven	
16	dim		16	mer		16	sam		16	lun		16	jeu		16	sam	
17	lun		17	jeu		17	dim		17	mar		17	ven		17	dim	
18	mar		18	ven		18	lun		18	mer		18	sam		18	lun	
19	mer		19	sam		19	mar		19	jeu		19	dim		19	mar	
20	jeu		20	dim		20	mer		20	ven		20	lun		20	mer	
21	ven		21	lun		21	jeu		21	sam		21	mar		21	jeu	
22	sam		22	mar		22	ven		22	dim		22	mer		22	ven	
23	dim		23	mer		23	sam		23	lun		23	jeu		23	sam	
24	lun		24	jeu		24	dim		24	mar		24	ven		24	dim	
25	mar		25	ven		25	lun		25	mer		25	sam		25	lun	Férié
26	mer		26	sam		26	mar		26	jeu		26	dim		26	mar	
27	jeu		27	dim		27	mer		27	ven		27	lun		27	mer	
28	ven		28	lun		28	jeu		28	sam		28	mar		28	jeu	
29	sam		29	mar		29	ven		29	dim		29	mer		29	ven	
30	dim		30	mer		30	sam		30	lun		30	jeu		30	sam	
31	lun		31	jeu					31	mar					31	dim	



Le secteur assurances de la Ligue de l'enseignement.

Programme des formations 2016/2017

Vous trouverez dans le lien ci-contre des Informations générales, les dates retenues pour les diverses formations organisées à compter de la rentrée 2016/2017 : stage APAC, habilitation IARD, formation Post-IARD. Les documents d'inscription et d'information concernant l'habilitation IARD vous seront transmis lors du Com'Apac de septembre.

Activités de risques R4

Les garanties d'assurances des activités sportives identifiées en R4 ne sont pas accordées avec la licence UFOLEP R4 (aucune cotisation d'assurance n'est appelée avec cette licence). Seule la souscription par l'association d'une Convention d'Assurance Personnalisée permet d'octroyer les garanties d'assurances pour ses licenciés et l'association en tant que personne morale organisatrice des activités.

Retrouvez dans les Informations générales ci-contre l'intégralité de l'article.

Contrat AVM et Contrat ACV

Retrouvez un rappel de quelques spécificités de ces deux contrats dans le lien des Informations spéciales ci-contre.

Garantie "Frais médicaux à l'étranger"

Cette garantie optionnelle se révèle très importante en cas de voyage à l'étranger en dehors de la zone européenne. Elle est tout-à-fait conseillée pour les déplacements aux USA, Canada, Asie et pays dans lesquels les frais médicaux se révèlent extrêmement onéreux et est donc, dans ces cas, à proposer systématiquement à vos associations et leurs adhérents.

au Sommaire des mois de juillet-août 2016

INFORMATIONS

GENERALES

Assemblées générales de l'APAC et de la MAC

Programme des formations 2016/2017

[Organisation de l'APAC Nationale](#)

Affiliation-Affiligue-

Webaffiligue : Activités des risques R4

Site internet : Information attestation d'assurance - De l'usage du suivi de dossiers, quelques astuces...

INFORMATIONS

SPECIALES

Contrat Apac Véhicules Mission (AVM)

Contrat Assurances des Centres de Vacances (ACV)

Garantie "Frais médicaux à l'étranger"

Assistance

MISE A JOUR DU GUIDE DE

LA DELEGATION

DEPARTEMENTALE



Paris, le 08/04/2016

Nos Réf : MR/BB/378

À l'attention des :
Président(e)s des Comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales)
et régionaux(ales), CTS, ARD

☎ 01 43 58 97 69 bbeauur.laligue@ufolep-usep.fr

Objet : Accompagnement des comités

Cher(e)s Ami(e)s,

Dans le cadre de la Vie du Réseau et de l'Accompagnement des Comités (VRAC), quatre dispositifs complémentaires restent à votre disposition pour la saison 2015/2016 :

- Aide à la création d'emploi,
- Suivi longitudinal,
- Dispositif expérimental d'accompagnement,
- **Accompagnement des comités.**

Dans le cadre de ce dernier dispositif, le GT VRAC propose de vous accompagner à **tout moment** et **sur toute problématique** correspondant à des besoins spécifiques précisément identifiés, à la seule condition que cette sollicitation soit formalisée par l'envoi de la **fiche de demande d'accompagnement** jointe à ce courrier.

A la réception de votre demande d'accompagnement, le GT VRAC, **lors de la réunion suivant la réception de votre fiche**, en fera l'étude, élaborera les préconisations qui lui paraissent adaptées à la situation, organisera le suivi du dossier et reviendra vers vous.

Remarque : dans le cas de situations présentant un caractère d'urgence, ces modalités d'intervention pourront être modifiées.

Espérant que ce dispositif sera en mesure d'apporter une nouvelle plus-value à notre relation, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale en charge du dossier VRAC

Benoît BEAUR
Chef de mission VRAC

P.J : fiche de demande d'accompagnement



Accompagnement des comités

Fiche de demande à adresser à
bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr

Identification du COMITE

COMITE DEPARTEMENTAL

COMITE REGIONAL

Identification du porteur de la demande d'accompagnement

NOM :

Prénom :

Statut :

Objet de la demande d'accompagnement

.....
.....
.....
.....
.....





Nos Réf : PhM/MR/BB/007

Paris, le 7/04/2016

À l'attention des :
Président(e)s des comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales) et
régionaux(ales), CTS et ARD

☎ 01 43 58 97 60 bbeaur.lalique@ufolep-usep.fr

Objet : Dispositif d'accompagnement à la création d'emploi 2016

Cher(e)s Ami(e)s,

Nous entamons la quatrième saison pour ce dispositif d'accompagnement à l'emploi, dans l'intention de poursuivre l'effort fédéral sur cet axe « professionnalisation » en essayant de prendre toujours plus en compte les **besoins** réels des comités.

Concrètement, pour l'année 2016, le dispositif reste ouvert à tous les comités, départementaux et régionaux et cela pour tout type de création d'emploi.

L'accompagnement proposé s'appuiera sur les mêmes modalités que celles de 2015, à savoir le respect des principes généraux suivants :

- à chaque création d'emploi correspondra un type d'accompagnement individualisé : aide financière, et (ou) suivi du salarié, et (ou) formation, et (ou) conseil, et (ou) ingénierie, et (ou) mise en réseau ;
- trois catégories d'emploi seront différenciées :
 - agent administratif,
 - animateur sportif,
 - délégué, chef de projet, chargé de mission ;
- les demandes d'accompagnement visant à recruter une personne éloignée du marché de l'emploi depuis au moins 6 mois et (ou) issue des territoires prioritaires et (ou) amenée à exercer une mission visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive seront priorisées et bénéficieront d'un accompagnement complémentaire en lien avec les partenariats institutionnels en cours.
- cette aide individualisée sera déterminée à partir de l'étude objective de la situation du comité et, si nécessaire, d'un entretien entre l'échelon national et les responsables du comité concerné ;
- l'accompagnement sera contractualisé à travers une convention fixant un certain nombre d'exigences et de contraintes pour les signataires ;
- l'aide apportée pourra s'étaler sur plusieurs années en fonction des spécificités de l'emploi créé ;

La demande d'accompagnement pour la création d'emploi dans une association pourra être prise en compte selon deux cas :

- la création d'un emploi, salarié par le comité, mis à disposition d'une association. Cette demande sera traitée selon les critères présentés ci-dessus,





- la création d'un emploi par et au sein d'une association. Celle-ci ne sera cependant pas éligible à l'accompagnement financier. La demande devra être présentée par le comité départemental.

Caractéristiques de la mise en œuvre :

- les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée ;
- les comités candidats devront prendre contact avec Benoit BEAUR, chef de mission VRAC, pour obtenir le dossier adéquat ;
- ils recevront ensuite un dossier de « demande d'accompagnement à l'emploi » qu'il leur conviendra de renseigner intégralement et de retourner à l'échelon national ;

Remarque : un accompagnement est possible pour renseigner le dossier.

- le reste de la démarche sera de l'initiative nationale avec, éventuellement, un entretien permettant d'affiner les aspects contractuels, puis la proposition d'engagement réciproque à travers une convention signée par les deux échelons ;
- les aides financières seront accordées dans le respect des limites budgétaires fixées par le comité directeur national. Lorsque ce budget sera atteint, il n'y aura plus d'accompagnement, tout au moins financier, jusqu'à nouvel ordre.

Remarque : toutefois, les dossiers éligibles arrivés après le dépassement de l'enveloppe budgétaire pourront éventuellement être pris en compte en fin d'année 2016 en fonction des possibilités budgétaires liées au résultat de l'exercice en cours.

Enfin, il est important de noter que les comités régionaux ou départementaux pourront déposer un **dossier mutualisé** prenant en compte l'ensemble des demandes de création d'emploi de leurs comités départementaux ou associations. Ils seront alors considérés comme « têtes de réseau » et seront valorisés par l'échelon national en tant que tel.

Dans l'attente de votre éventuelle prise de contact, toute demande d'information complémentaire pouvant être adressée à bbeauur.laligue@ufolep-usep.fr, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale de l'UFOLEP

Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP

Copie : CD - DTN



EVALUATION ACTIONS 2016

BILAN 2016

(retour pour le 28 octobre 2016 – à déposer sur la base documentaire)

DÉPARTEMENT ou REGION:

Intitulé de l'action :

L'action n'a pas aboutie ? Expliquez succinctement les raisons :

Ou remplissez les informations ci-dessous :

Objectif(s) visé(s) :



Action menée (ce que vous avez réalisé) :

Perspectives envisagées :

FORMATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS



La ligue de l'enseignement propose une formation sur les programmes européens du 10 au 12 octobre (2,5 jours) à Paris.

Cette formation est construite de manière à présenter aux participants les différentes possibilités de financements européens et également d'aborder les outils pour parler d'Europe dans le cadre d'actions locales : le sport est une activité pouvant bénéficier de ce type d'aides.

Places encore disponibles en s'inscrivant sur : <http://www.cisp.fr/cisp/pages/home-11.html>

Contact: Marina CHAUMOND mchaumond.laligue@ufolep-usep.fr

Le certificat médical valable trois ans

Le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport entre en vigueur le 1er septembre 2016.

Il fixe notamment les conditions de renouvellement de la licence sportive en appliquant les changements opérés par la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé.

Auparavant, il fallait un certificat médical valable depuis moins d'un an pour la prise de licence ou pour son renouvellement (hors R1). A compter du 1^{er} septembre, si vous possédez un certificat médical daté de moins d'un an, pas besoin de le renouveler en cette rentrée : celui-ci reste valide pour trois ans à compter de cette date.

Les autres années, le licencié remplira à l'avenir un questionnaire de santé (disponible à partir de juillet 2017) permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques nécessitant, le cas échéant, une visite médical annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas. En outre, ce certificat médical vaudra pour la pratique du sport en général, et non pour une seule discipline, comme c'était le cas auparavant.

En revanche, pour certaines disciplines à environnement spécifique, le certificat médical restera toutefois annuel. La liste de ces disciplines est la suivante :

- Activités du Risque 2 : 25010 – Rugby ; 23021 – Boxe française ; 23012 – Karaté
- Activités du Risque 3 : 28010 – Alpinisme ; 21022 – Plongée sous-marine ; 28004 – Spéléologie
- Activités du Risque 4 : 24021 - Parachutisme ; 24022 – ULM ; 24023 – Vol à voile ; 24024 – Vol libre
- Toutes les activités relevant du Risque 6 qui concernent l'utilisation de véhicules terrestres à moteur

- Les activités sportives classifiées en Risque 1 font toujours l'objet de la présentation d'un certificat médical uniquement lors de la première prise de licence UFOLEP et ne sont pas lors du renouvellement de la licence, même dans le délai des 3 ans.

Précisons aussi que les activités sportives facultatives proposées dans les collèges et lycées sont désormais dispensées de certificat médical, tout comme les activités d'EPS obligatoires pour lesquelles l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée.

Le Webaffiligue Association sera ainsi paramétré sur cette nouvelle période de validation. Prochainement, il sera également possible de télécharger et d'archiver les CM des membres de son association.



Un nouveau guide de la vie internationale à l'UFOLEP est en ligne.

Il a été réalisé afin d'apporter des éléments permettant d'appréhender globalement les projets européens : les financements, partenaires, la méthodologie de projet, un historique de la vie internationale à l'UFOLEP.

Il est destiné à apporter des informations utiles aux comités régionaux, départementaux et aux associations. Son propos est issu d'un travail de la Commission Nationale Vie Internationale.

Les fiches sont téléchargeables ci-dessous:

Fiche n°1 Définition du projet

Fiche n°2 Construire un échange
Annexe n°1 "Partenaires"

Fiche n°3 Rechercher des financements
Annexe n°2 "Financements Européens"

Fiche n°4 Historique de la vie internationale

Fiche n° 5 Les missions 2012-2016 de la vie internationale

Fiche n°6 Des projets internationaux à l'UFOLEP

Pour toute demande d'informations, contactez Marina CHAUMOND : 01.43.58.97.63 / mchaumond.laligue@ufolep-usep.fr

Information concernant les APPELS A PROJETS 2017

Vous avez été destinataire des documents relatifs à la justification des bilans des projets 2016 mais vous n'avez pas reçu la circulaire pour l'appel à projets 2017.

Comme cela a été présenté lors des différents rapports lors de l'assemblée générale dernière, le nouveau Comité directeur proposera des modalités de contractualisation aux comités territoriaux, la mise en œuvre interviendra à compter du début de l'année 2017. Des échanges avec le réseau sur les modalités seront proposées notamment lors du rassemblement national « élus et professionnels » des 21 et 22 d'octobre.

Dans cette contractualisation seront incluses, les modalités d'accompagnement financier de la fédération.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Bonne rentrée

Pierre Chevalier - DTN

Vie internationale

Vous souhaitez organiser votre propre FlashMOVE ? C'est possible !



Téléchargez le guide étape par étape et prenez part à la plus grande flashmob simultanée et européenne de promotion de l'activité physique.

Quand ? Le 10 septembre à 11h.

N'oubliez pas d'inscrire votre évènement ici : <http://flashmove.nowwemove.com/>

Guide : <http://www.slideshare.net/NowWeMOVE/european-flashmove-event>

Chorégraphie: https://www.youtube.com/watch?time_continue=4&v=LwxEIOvqjgs

Contact : Marina CHAUMOND mchaumond.laligue@ufolep-usep.fr

RAPPEL

MEDAILLES HONORIFIQUES



Formulation des demandes

Toute demande doit être adressée, sous support informatique à Isabelle MATTHEY (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr) dans les formes habituelles (fiches individuelles et bordereaux d'envoi).

Délais

Toute demande doit parvenir un mois minimum avant la date de remise prévue.

Quotas

- 1^{ère} promotion (départementale et/ou régionale)
 - 4 à 8 diplômes
 - 2 à 4 médailles de bronze
 - 2 à 3 médailles d'argent
- 2^{ème} promotion réservée aux finales nationales et/ou stages nationaux UFOLEP
 - 5 diplômes
 - 3 médailles de bronze
 - 2 médailles d'argent
 - 1 médaille d'or

- 3^{ème} promotion de l'Assemblée Générale Nationale

La liste et les quotas des récipiendaires sont arrêtés annuellement par le Comité Directeur National UFOLEP sur proposition de la Commission Nationale du Protocole et des Récompenses.

❖ **Le tableau récapitulatif :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/BORDEREAU-RECAP.doc>

❖ **Les fiches individuelles :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE-INDIV.doc>

❖ **Le répertoire de la Commission Nationale**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/ADRESSE-CN-RECOMP-modifie.pdf>

Le fichier, par département est disponible sur demande à Isabelle MATTHEY.

AFFILIATIONS – ADHÉSIONS TARIFS 2016-2017

	LIGUE						UFOLEP		
C1	Droit d'affiliation :						36,00 €		
	Abonnement journal :						18,00 €		
	Total :						54,00 €		
LICENCES ET ASSURANCES	ENFANTS nés en 2006 et après			JEUNES nés en 2000 et après			ADULTES nés en 1999 et avant		
	R1	R2	R3	R1	R2	R3	R1	R2	R3
LIGUE	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	1,76	1,76	1,76
UFOLEP	1,38	1,38	1,38	3,50	3,50	3,50	6,10	6,10	6,10
APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP R1, R2 ou R3)	2,01	4,56	21,09	2,01	4,56	21,09	4,48	7,03	23,56
TOTAL DES PARTS NATIONALES	3,72	6,27	22,80	5,84	8,39	24,92	12,34	14,89	31,42

RAPPELS DIRIGEANTS

La licence « dirigeant » n'existe pas, mais les dirigeants licenciés (élus, responsables d'association et/ou de comités, animateurs, officiels) **non pratiquants** bénéficient effectivement de la couverture assurance sur la base de la « TGA/TLE » sans avoir à régler la part **R1, R2, R3, R5 ou R6** liée à l'activité (décision d'Assemblée Générale).

JEUNES				ADULTES			
LIGUE	UFOLEP	APAC	TOTAL	LIGUE	UFOLEP	APAC	TOTAL
0,33	3,50	1,43	5,26	1,76	6,10	3,90	11,76

PRATIQUE DE TYPE R4

Sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la délégation départementale APAC.

	LIGUE		UFOLEP	
C3S (ex C2)	Droit d'affiliation part fédérale :		10,50 €	
	Droit d'affiliation part confédérale :		8,00 €	
	1 abonnement au journal :		18,00 €	
	Total :		36,50 €	
C3	Groupement adultes		De 1 à 20 personnes : 90,00 €	
	Droit d'affiliation :		De 21 à 50 personnes : 110,00 €	
	1 abonnement au journal :		De 51 à 100 personnes : 160,00 €	
	Total :		70,00 €	
			De 101 et plus : 210,00 €	
			Chacun de ces forfaits intègre un abonnement à la revue et la possibilité de diffuser sous format numérique	
			Intégrant l'abonnement à la revue EnJeu et la possibilité de diffuser en complément sous format numérique	
			50,00 €	

NB : les affiliations et adhésions « JUNIORS ASSOCIATIONS » sont gratuites.

TARIFS AFFILIATIONS- ADHESIONS 2016-2017	ENFANTS (nés en 2006 et après)					JEUNES (nés en 2000-2001-2002-2003-2004-2005)					ADULTES (nés en 1999 et avant)				
	LIGUE	UFOLEP	APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP		TOTAL Part nationale ENFANTS	LIGUE	UFOLEP	APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP		TOTAL part nationale JEUNES	LIGUE	UFOLEP	APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP		TOTAL part nationale ADULTES
			R5	R6				R5	R6				R5	R6	
26013 Cyclo - Cyclotourisme	0,33	1,38	21,41		23,12	0,33	3,50	21,41		25,24	1,76	6,10	24,52		32,38
29046 Cyclo - VTT randonnées	0,33	1,38	21,41		23,12	0,33	3,50	21,41		25,24	1,76	6,10	24,52		32,38
26015 Cyclo - Vélo trial - bike trial	0,33	1,38	30,79		32,50	0,33	3,50	30,79		34,62	1,76	6,10	45,94		53,80
26010 Duathlon-Triathlon-Bike and Run	0,33	1,38	30,79		32,50	0,33	3,50	30,79		34,62	1,76	6,10	60,22		68,08
26011 Cyclo - Bicross	0,33	1,38	30,79		32,50	0,33	3,50	30,79		34,62	1,76	6,10	60,22		68,08
26012 Cyclo - Cyclospor	0,33	1,38	30,79		32,50	0,33	3,50	30,79		34,62	1,76	6,10	60,22		68,08
29037 Cyclo - Dirt	0,33	1,38	30,79		32,50	0,33	3,50	30,79		34,62	1,76	6,10	60,22		68,08
26014 Cyclo - VTT Sport (en compétition)	0,33	1,38	30,79		32,50	0,33	3,50	30,79		34,62	1,76	6,10	60,22		68,08
26022 Épreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multiactivités	0,33	1,38	30,79		32,50	0,33	3,50	30,79		34,62	1,76	6,10	60,22		68,08

29001 Auto - École initiation conduite et pilotage 16-18 ans						0,33	3,50		21,60	25,43	1,76	6,10		25,63	33,49
29020 Auto - Kart cross						0,33	3,50		35,79	39,62	1,76	6,10		38,26	46,12
29021 Auto - Karting piste	0,33	1,38		35,79	37,50	0,33	3,50		35,79	39,62	1,76	6,10		38,26	46,12
29004 Auto - Poursuite sur terre						0,33	3,50		35,79	39,62	1,76	6,10		38,26	46,12
29005 Auto - Trial 4x4						0,33	3,50		35,79	39,62	1,76	6,10		38,26	46,12

29030 Moto - École de conduite	0,33	1,38		35,79	37,50	0,33	3,50		35,79	39,62	1,76	6,10		38,26	46,12
29035 Moto - Activité Trial						0,33	3,50		35,79	39,62	1,76	6,10		38,26	46,12
29036 Moto - Randonnées loisirs						0,33	3,50		35,79	39,62	1,76	6,10		38,26	46,12
29032 Moto - Activité Enduro						0,33	3,50		71,49	75,32	1,76	6,10		73,96	81,82
29033 Moto - Activité 50 cc						0,33	3,50		71,49	75,32	1,76	6,10		73,96	81,82
29034 Moto - Activité Moto-cross						0,33	3,50		111,27	115,10	1,76	6,10		113,74	121,60

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Lancement des TROPHEES

SENTEZ-VOUS
SPORT
C'est bien plus que du sport !



3ème édition

Cette année a lieu la 3ème édition des Trophées Sentez-Vous Sport, qui ont pour objectif de récompenser des réalisations/actions/pratiques Sport & Management RH.

Les Trophées résultent d'une volonté forte du CNOSF de mettre en avant des initiatives d'entreprises, de structures territoriales, d'associations, de fédérations... qui croient en l'intégration d'une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales.

Pour cette 3ème édition, les quatre catégories sont :

- Le Trophée Sentez-Vous Sport « Entreprises et sportif de haut niveau »
- Le Trophée Sentez-Vous Sport « Santé & Bien-être en entreprise »
- Le Trophée Sentez-Vous Sport « Stratégie & Management »
- Le Trophée Sentez-Vous Sport « Organisateur »

La nouveauté de cette 3ème édition est la création d'un « Prix de l'entreprise la plus sportive de France », pour inciter plus encore les entreprises à développer le sport en entreprise, en tant que véritable enjeu de performance économique et de santé publique.

Vous trouverez, en pièce jointe, le règlement complet de cette 3ème édition. Le dossier de candidature à compléter **au plus tard le 16 octobre 2016** est accessible via ce lien : <https://form.jotformeu.com/61996854475374>

Ces documents sont également accessibles sur la page de notre site internet dédiée aux Trophées : <http://sentezvousport.fr/art.php?id=61261>

La soirée de remise de ces Trophées Sentez-Vous Sport aura lieu le 22 novembre 2016 au CNOSF, en présence d'entreprises publiques ou privées et du mouvement sportif.

Communication

Colorez vos réseaux sociaux !

En ce début de saison nous vous proposons de mettre un peu de couleurs sur vos réseaux sociaux avec de nouvelles bannières et photos de profil ! Vous trouverez ci-dessous les liens de téléchargement pour chaque élément présenté. N'hésitez pas à personnaliser la photo de profil avec le logo de votre comité et à créer des post colorés avec le masque Photoshop à votre disposition.

Pages Facebook :



> Photo de profil



> bannière facebook

Profils Twitter :



> photo de profil

Communication



> bannière twitter

Type de posts Facebook :



LIENS DE TELECHARGEMENT

[Photo de profil FB](#)

[Bannière FB](#)

[Photo de profil Twitter](#)

[Bannière Twitter](#)

[Masque photo de profil](#)

[Masque post Facebook](#)

Lancement du concours photos UFOLEP 2016 « Citoyenneté en actes à travers le sport »



C'est le moment de sortir vos appareils photos et de profiter des beaux jours pour réaliser quelques clichés !

En effet, la 5^{ème} édition du concours photos UFOLEP est désormais ouverte !

Cette année le thème « Citoyenneté en actes à travers le sport » sera l'occasion d'illustrer les comportements adéquats en terme de rapports sociaux dans un environnement sportif. Valoriser les valeurs véhiculées, l'éthique, le rôle de chacun, l'entraide, et les prolongements de l'activité sportive dans la vie de tous les jours pour les différents publics rencontrés. Mettre en scène les valeurs de la citoyenneté (civilité, civisme et solidarité) à travers vos activités physiques ...

Envoyez vos réalisations par email à l'adresse suivante : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

ou en utilisant l'application Facebook "[Concours Facebook](#)" sur notre page officielle.

Cette 5^{ème} édition du concours photos souhaite mettre l'accent sur la diversité des activités sportives et leurs conditions de pratique à travers leurs équipements sportifs.

Devenez acteur, ambassadeur de notre citoyenneté sportive !

Le jeu concours est ouvert à tous, y compris aux non-licenciés, jusqu'au 30 septembre 2016 (17h) avec 1 séjour à gagner avec notre partenaire Vacances pour tous et des cartes cadeaux avec DECATHLON PRO et des abonnements avec SPORTMAG !
(cf. règlement ci-dessous).

Règlement du Concours photos UFOLEP « Citoyenneté en actes à travers le sport » du 8 juillet au 30 septembre 2016

Article 1 – Objet

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) Nationale dont le siège est situé 3 rue Récamier à PARIS 7^{ème} organise un concours photo intitulé «Citoyenneté en actes à travers le sport».

Le thème « Citoyenneté en actes à travers le sport » sera l'occasion d'illustrer les comportements adéquats en terme de rapports sociaux dans un environnement sportif. Valoriser les valeurs véhiculées, l'éthique, le rôle de chacun, l'entraide, et les prolongements de l'activité sportive dans la vie de tous les jours pour les différents publics rencontrés. Mettre en scène les valeurs de la citoyenneté (civilité, civisme et solidarité) à travers vos activités physiques

L'objectif de ce concours est de mobiliser le réseau UFOLEP, de valoriser par l'image les actions de mise en œuvre de l'activité physique sur l'ensemble du territoire à travers ses équipements et d'illustrer via les différents supports de communication.

L'objectif de ce concours est de pouvoir valoriser à travers l'image, l'engagement sociétal de l'UFOLEP dans les pratiques sportives qu'elles soient ludiques, de loisirs ou compétitives.

L'UFOLEP c'est une vision du sport à dimension sociale pour répondre aux enjeux actuels tels le sport-santé, le sport-handicap, le sport-durable avec des valeurs incontournables comme la solidarité, le faire play, la laïcité et la citoyenneté.

Article 2 – Présentation du concours

Le concours photographique «Citoyenneté en actes à travers le sport» est ouvert à tous.

Le concours débutera le 8 juillet 2016 à 15h et se clôturera le 30 septembre 2016 à 17h.

Toutefois les photos prises avant le début du concours seront admises, c'est leur envoi qui doit avoir lieu entre les dates mentionnées ci-dessus.

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (disposant d'une licence UFOLEP ou non licencié).

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Fédération Nationale UFOLEP, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Communication

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable.

Cet élément est très important ; une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Article 4 – Cahier des charges

Chaque photo devra illustrer la thématique « Citoyenneté en actes à travers le sport » dans le cadre d'un projet/événement compétition sportif, d'un mouvement ou d'un geste de situation sportive.....

Sur le cliché, peut apparaître une partie ou la totalité du corps en mouvement.

Ce cliché doit être original, authentique et dans le cas contraire, l'auteur sera poursuivi pour plagiat.

Si une personne est identifiable sur la photo, s'il s'agit de vous, d'un membre mineur de votre famille ou d'une personne de votre entourage, vous certifiez que vous autorisez expressément l'UFOLEP et **tous ses ayants-droit** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter cette image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux, ainsi qu'à diffuser cette image avec le logo de l'UFOLEP.

Réception des photos par mail à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr ou via la photothèque UFOLEP : reseau.ufolep.org/extranet/phototheque.asp ou via la page facebook de l'UFOLEP.

La date de réception du mail fera foi. Mentionner dans l'objet du message : « Concours Photo UFOLEP 2016 ».

Photo par mail : au format numérique (JPEG) haute définition/résolution, mentionnant votre nom, prénom et nom de la photo. La photo sera sauvegardée et envoyée comme suit :

ConcoursPhotovotrenom.jpeg

Nombre maximum de photos présentables : 3 photos par candidat.

Le texte du mail devra faire état des mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Département
- Brève description du contexte de chaque photo (lieu et date de prise de la photo, nom de l'événement s'il s'agit d'une photo prise sur un événement, en quoi illustre-t-elle le sport et les éléments)
- Téléphone portable
- Numéro de licence (si le candidat est licencié UFOLEP, USEP ou adhérent Ligue)

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

L'envoi des photos par mail ou via FACEBOOK induit l'acceptation du présent règlement concours photos.

Pour les participants qui ne disposent pas d'un forfait de connexion illimité - La participation au Jeu étant strictement gratuite et sans obligation d'achat, le concours Photos "Citoyenneté en Actes à travers les sport " remboursera, sur simple demande du participant accompagnée des documents exigés, les frais de connexion au Jeu, les frais de participation, le montant des photocopies ainsi que les frais d'affranchissement inhérents aux demandes de remboursement.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Télécom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0,16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Les demandes de remboursement sont limitées à une (1) par foyer (même nom, même adresse) et par mois.

Cont@ct n°1 du 1er septembre 2016

Communication

La demande de remboursement doit être faite dans un délai maximal de 60 (soixante) jours après la participation pour laquelle le participant demande le remboursement des frais, le cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement des frais se fera dans un délai de soixante jours (60), suivant la réception de la demande de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice à l'adresse suivante : 3 rue Récamier PARIS 7^{ème}.

Pour obtenir le remboursement de ses frais, le participant doit adresser une demande écrite contenant les éléments suivants :

- Nom, prénom, e-mail du participant,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou France Télécom),
- Une photocopie de la facture

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

Les photos retenues par le jury dans un premier temps pourront être exposées dans le cadre du Salon de l'éducation 2016 organisé par la Ligue de l'enseignement du 16 au 20 novembre 2016.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury de l'opération.

Article 5 – Droits des photos

Le participant au concours cède gratuitement à l'organisateur, ainsi qu'à la Ligue de l'enseignement (3 rue Récamier 75 341 Paris cedex 07), les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de ces photographies, pour toute exploitation non commerciale, sur tous supports électroniques (lettres électroniques, site web, réseaux sociaux...) et papiers liés à la communication (brochures, affiches...) de l'UFOLEP Nationale et de son réseau pour une durée de 20 ans.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces de communication.

Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de 20 ans.

Le participant déclare être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent ou dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose à l'UFOLEP Nationale. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En tout état de cause, le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Communication

Article 6 – Sélection Préalable des photos et désignation des photos gagnantes

A. La « sélection préalable » des photos sera opérée de deux façons :

- 1) Sélection par les organisateurs, basée sur des critères de qualité et de correspondance à la thématique du concours uniquement : cette phase durera jusqu'au 30 septembre 2016.
- 2) Sélection par vote sur réseaux sociaux : le nombre de « likes » sur chaque photo sera le critère déterminant, calculé et arrêté à la date du 30 septembre 2016 à 17 h.

B. La sélection des photos gagnantes sera faite de la façon suivante :

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

L'analyse des photos retenues lors de la « sélection préalable » sera faite par un jury composé :

- de la responsable communication de l'UFOLEP,
- de l'élu référent COMM UFOLEP
- des partenaires associés,
- d'un représentant du Ministère,
- de 2 à 3 responsables associatifs,
- d'un représentant de la Ligue de l'enseignement.

Le jury de sélection choisira, parmi les photos retenues :

- Les trois participants vainqueurs du concours photos
- Les 10 meilleurs clichés, qui serviront de base à l'éventuelle prochaine exposition de l'UFOLEP,
- les 50 meilleurs clichés qui permettront éventuellement la publication d'un livre-photo visant à illustrer les actions de terrain autour de l'Identité de l'UFOLEP.

Article 7 – Récompenses

3 gagnants seront désignés pour recevoir les prix indiqués ci dessous :

-  1er prix : 1 Séjours d'une semaine avec Vacances Pour Tous
-  2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 100 euros chez DECATHLON PRO
-  3^{ème} prix : 1 bon d'achat de 80 euros chez DECATHLON PRO

Les noms des gagnants seront communiqués à l'issue du Salon de l'éducation courant décembre 2016 (via les lettres électroniques, EJet par mail). Leur présence ne sera pas exigée pour prétendre à recevoir leur prix. Les gagnants ne pourront pas demander de recevoir la contrepartie de leurs lots en espèce.

Les lots ne sont ni transmissibles ni interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

Communication

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des tirages, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol.

Article 9 : Dépôt du règlement

Conformément à la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 le dépôt d'un règlement de jeu auprès d'un huissier de justice n'est plus une obligation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués.

Le règlement complet du Jeu peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur demande).

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, adresse email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

Decathlon Pro sponsorise les clubs sportifs en offrant jusqu'à 300€ d'équipement

Afin de répondre aux besoins de nombreux clubs sportifs, Decathlon Pro propose de **sponsoriser les clubs sportifs** en rejoignant **Le Club** Decathlon Pro !



Le principe :

Decathlon pro offrira **300€** d'équipement sportif, les **frais de port** sur la première commande ainsi que **10% de remise** toute l'année à une **sélection de 100 clubs**, associations sportives, A.S. collège et lycée pour l'année 2016-2017.

En échange, ces 100 membres du Club Decathlon Pro devront associer le logo Decathlon Pro sur leur photo de couverture Facebook, annoncer le partenariat sur Facebook et afficher une banderole Decathlon Pro dans leur local, gymnase ou club house ! Le recrutement sera ouvert du 23 août 2016 au 30 septembre 2016, en postulant ici : <http://ase.emv3.com/LP/sWYXCJNZPix9>

Vous pouvez également contacter la responsable du sponsoring, Margaux, qui répondra à toutes vos questions sur le sujet : margaux.ecochard@decathlonpro.fr.

Communication

UFOLEP 01

Nouvelle adresse :
7 avenue Jean-Marie Verne - 01000 Bourg en Bresse.

Les adresses mails ont également changé, vous pouvez les contacter soit à :

- ctd@ufolep01.com (Mélynda CORDON, Conseillère Technique Départementale)
- president@ufolep01.com (Eric RUFFIEUX, président)

Le numéro de téléphone n'a pas été modifié.

UFOLEP 18

Le délégué du Cher, Nicolas AUNEAU, a quitté l'UFOLEP et est remplacé par Sibyl CAMUS.
Le téléphone reste le même : 02 48 48 01 00
Le nouveau mail est : s.camus@ligue18.org

UFOLEP 71

Voici le nom du nouveau président :
Lucien MATRON / lucien.matron@orange.fr

UFOLEP 77

Nouvelle adresse mail : contact@ufolep77.org

Cher coéquipier,

Très attachés aux valeurs du sport, nous accompagnons depuis 3 ans l'UFOLEP à travers ses projets nationaux et sa conception sportive.

Parmi eux, **le Playa tour**, évènement unique permet de réunir de nombreux publics autour du sport et ses valeurs : le partage, l'esprit d'équipe, le bien-être... Il en va de même pour les dispositifs **Se Coureur, Ecole de sport, Plurisport**,...

DECATHLON PRO en tant que partenaire national de la fédération **accompagne la nouvelle saison sportive et offre à ce titre ce « welcome pack »** à toutes les nouvelles AS affiliées.

Vous y trouverez notre nouveau catalogue et ses nouveautés, une présentation de notre société et des petits « goodies » qui nous l'espérons, vous feront plaisir.

Enfin, nous vous offrons la possibilité de **bénéficier de 10% de remise sur l'ensemble de vos commandes*** avec votre code avantage **UFOLEP**

Je vous souhaite une excellente saison sportive 2016-2017 !

Marion

Responsable Clubs & Associations

N'hésitez-pas à me contacter pour toutes informations :



Par mail : marion.desormeaux@decathlonpro.fr



Par téléphone : 03 69 12 50 31



PROFITEZ DE

10%

DE REMISE IMMÉDIATE

SUR DECATHLONPRO.FR AVEC LE CODE **UFOLEP**

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 17

MAÎTRISER ET SUIVRE LA COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

Objectifs de formation

- Être capable de construire, de gérer et de suivre le budget de son comité

Public visé

- Trésoriers et/ou professionnels des comités en charge du budget

Éléments de contenus

- Plan comptable
- Règlement financier
- Montage des dossiers / budget

Durée	Effectif	Lieu
2 journées	20 personnes	Paris

Intervenants

- ✓ Francis ROBIN-LEROY : Cadre comptable

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 26 et 27 octobre 2016

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfmaitriserlacomptabiliteasso.html>

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

Nous vous communiquons le tableau récapitulatif, mis à jour, des 14 modules de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2016) toutes les fiches de présentation de ces formations, intégrant les liens pour les inscriptions en ligne (*au bas de la page de chaque module*).

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Plan_de_formation_FCF_2016_-V15-31-08-16.pdf

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir au plus tôt vos pré-inscriptions et/ou inscriptions. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur auprès de leur OPCA = UNIFORMATION.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE UFOLEP – 2016						
N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
	Logiciel de gestion des formations fédérales http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogicielformation.html	Cadres des comités départementaux, RASF des CNS (14 personnes)	20 septembre 2016	Paris	-	07/09/2016
16	Levée de fonds / Réseaux / Partenaires / Lobbying http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcreseauxpartenaireslobbying.html	Élus et professionnels des comités (8 à 24 personnes)	Septembre 2016 (2 jours)	Paris	300 €	
18	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html	Formateurs PSC, titulaires du BNMP3/PAE3/PICFPSC (24 personnes maxi par session)	06/10/2016 19/10/2016 09/11/2016 16/11/2016 30/11/2016	Fougères-s/B. Paris Val-de-Marne Lyon ou Bron Montpellier	150 €	- 09/09/2016 19/09/2016 10/10/2016 17/10/2016 28/11/2016
	Marche nordique http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmarchenordique.html	Formateurs marche nordique, animateurs et référents « techniques et projets » auprès d'un comité (6 à 25 personnes)	du 14 octobre (14h) au 16 octobre (14h) 2016	Saint-Quentin-en-Yvelines (78)	80 €	09/09/2016
	Vélo jeunes – Kid bike http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fckidbike.html	Animateurs vélo / sports nature et référents « techniques et projets » auprès d'un comité (6 à 25 personnes)	du 14 octobre (14h) au 16 octobre (14h) 2016	Saint-Quentin-en-Yvelines (78)	80 €	09/09/2016
17	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésoriers et/ou professionnels des comités (20 personnes)	26-27 octobre 2016	Paris	300 €	26/09/2016

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
4	Découvrir et maîtriser le contexte politique sportif http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdecouvrimaitrisercontextespolitiquesportifs.html	Élus et cadres UFOLEP (20 personnes)	Octobre/Novembre 2016 (2 jours)	Paris	150 €	
19	Les outils « Sport et biodiversité » à l'UFOLEP http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoutilsportetbiodiversite.html	Tous publics : bénévoles et salariés déjà sensibilisés à la notion de développement durable (6 à 12 personnes)	9 novembre 2016	Paris	150 €	07/10/2016
10 + 11	Carrefour des techniques de secourisme + Formation des formateurs d'initiateurs http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfcarrrefourtechetformateurinitiateursecourisme.html	Formateurs PSC diplômés d'État (20 personnes)	16 novembre 2016	Paris	100 €	14/10/2016
20	Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques sportives http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcflogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html	Délégués et cadres départementaux (20 personnes)	24 et 25 novembre 2016	Paris	300 €	
7	Maîtriser sa communication – Optimiser ses soutiens http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitrisersacommunication.html	Élus et professionnels des comités (8 à 24 personnes)	Dernier trimestre 2016 Mars 2016 (2 jours)	Paris	300 €	
8	Sport - Santé http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfsportsante.html	Élus, bénévoles et professionnels des comités (35 personnes)	Formation reportée 14 et 15 mars 2016	Paris	300 €	
15	Parkinson http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfcparkinson.html	Professionnels / Élus / Bénévoles (animateurs – cadres...) (15 personnes)	Dernier trimestre 2016 Juin 2016 (2 jours)	Paris	300 €	

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 10

CARREFOUR DES TECHNIQUES DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Conserver ses compétences en matière de gestes techniques aux premiers secours

Public visé

- Formateurs PSC diplômés d'État

Éléments de contenus

- LVA
- PLS
- RCP
- .../...

Durée	Effectif	Lieu
½ journée (matin)	20 personnes	Toulouse – Nevers Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
Mauricette LE MAITRE – Isabelle COLLAVET – Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- 50 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

18 mai 2016 à Toulouse (31) - 1^{er} juin 2016 à Nevers (58)

Le 16 novembre 2016 à Paris (75)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcscarrefourtechetformateurinitiateursecourisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 11

FORMATION DES FORMATEURS D'INITIATEURS

Objectifs de formation

- Être capable de former des initiateurs « prévention/initiation » sur son territoire

Public visé

- Formateurs PSC diplômés d'État

Éléments de contenus

- Le programme de formation
- Les outils techniques et pédagogiques
- L'animation

Durée	Effectif	Lieu
½ journée (après-midi) Module mis en place à la suite de la ½ journées sur les carrefours techniques (module 2)	20 personnes	Toulouse Nevers Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
 Mauricette LE MAITRE – Isabelle COLLAVET – Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- 50 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

18 mai 2016 à Toulouse (31) - 1^{er} juin 2016 à Nevers (58)
Le 16 novembre 2016 à Paris (75)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fccarrefourtechetformateurinitiateursecurisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 18

FORMATION CONTINUE (RECYCLAGE) DES FORMATEURS DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Être capable d'encadrer les formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur

Publics visés

- Formateurs PSC, titulaires du BNMP5 et PAE3, du PICFPSC

Éléments de contenus

- Le référentiel technique
- Le référentiel pédagogique
- Mise en situation des participants
- Évaluation des participants

Durée	Effectif	Lieu
1 journée	24 personnes maxi. (par session)	Toulouse – Fougères-sur-Bièvre – Paris – Val-de-Marne – Lyon ou Bron – Montpellier

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
 Mauricette LEMAITRE – Isabelle COLLAVET - Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- Droit d'inscription au stage de recyclage : **150 €** par personne
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Vous aurez le choix entre 6 journées de formation réparties durant les périodes suivantes :

- Le 27 juin 2016 (Toulouse)
- Le 6 octobre 2016 (Fougères-sur-Bièvre -41)
- Le 19 octobre 2016 (La Rochette – 77) **(Paris (75))**
- Le 9 novembre 2016 (Val-de-Marne - 94)
- Le 16 novembre 2016 (Lyon ou Bron - 69)
- Le 30 novembre 2016 à Montpellier)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html>

VELO JEUNES – KID BIKE *et complément sur l'orientation* 14 au 16 octobre 2016

Objectifs de formation

- Etre capable de concevoir un projet d'animation du « apprendre à faire du vélo - savoir rouler » sur mon territoire en partenariat avec les collectivités locales (politique de la ville, ...) et le réseau associatif ;
- Être capable d'élaborer un projet pédagogique pour l'animation d'une école de vélo/de plein air en club pour les publics « enfance - jeunesse » ; De l'initiation au vélo au perfectionnement technique en prenant en compte les caractéristiques des publics (petite enfance, enfance, jeunesse) ;
- Etre capable d'animer un réseau d'associations qui organisent l'activité « vélo jeunes » sur son territoire ;
- Être capable d'encadrer des séances / cycles Kid Bike vers une progression technique basée sur les fondamentaux du VTT.



Éléments de contenus

Présentation du projet éducatif Vélo et orientation. Progression technique

Ingénierie de projet de promotion du « savoir rouler » et « savoir s'orienter » en direction des collectivités territoriales (coordonnateurs « enfance – jeunesse, temps d'activités périscolaires, ...)

Connaissance des publics concernés (enfants, jeunes)

- Illustrations et mises en situation pédagogique par niveau de pratique, compétence technique et thématique (orientation, trial, mécanique, prévention et sécurité, ...)
- Appropriation des outils techniques et pédagogiques

Public visé

- animateurs vélo / sports nature,
- référents techniques et projet auprès du comité UFOLEP chargé de promouvoir les pratiques éducatives de mobilité à vélo et développer l'accueil des publics enfants et jeunes au sein du réseau associatif.

Durée	Effectif	Lieu
2 jours (du vendredi 14/10 à 14h au dimanche 16/10 à 14h)	6 minimum / 20 maximum	Base de Saint Quentin en Yvelines (78)

Coût du stage

- Frais d'inscription : 80 €
- Frais de déplacement à la charge des comités / Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nat.
- Présentation des outils KID BIKE pour les comités UFOLEP : [Ici](#)

Lien Pour s'inscrire en Ligne : <http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fckidbike.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

FORMATION MARCHE NORDIQUE

Objectifs de formation

- Approfondissement des techniques et exercices liés à la pratique de marche nordique
- Renforcer ses connaissances théoriques et pédagogiques pour l'animation de séances et de formations marche nordique (techniques, situations, matériels, ...)
- Être capable de construire des projets d'animation en s'adaptant à différents publics (sédentaires, sportifs, personnes ayant une pathologie)
- Être capable d'animer un réseau d'associations par l'intermédiaire d'événementiels, d'actions de formation (initiale, continue, ...)
- Être capable de mettre la marche nordique au cœur d'un projet de développement territorial (sport santé, lutte contre la sédentarité sportive, ...)
- Être capable de développer l'activité localement.

Public visé

- Formateur(trice)s marche nordique
- Animateur(trice)s- et référents « techniques et projets » auprès d'un comité UFOLEP

Éléments de contenus

- Apports techniques approfondis.
 - ✓ Travail de la technique individuelle des participants,
 - ✓ Présentation et pratique d'exercices pédagogiques pour l'amélioration du geste.
- La marche nordique sous l'aspect « sport santé ».
 - ✓ Le point sur les bienfaits de la marche nordique : l'impact sur les muscles, les articulations,
 - ✓ le système cardio-respiratoire, le métabolisme, le système cérébral, le psychisme.
 - ✓ La quadrupédie en posture redressée et l'alternance de contractions/relâchements
 - ✓ Les contre-indications et les précautions : mouvements à faire ou à ne pas faire en fonction des publics.
- Jeux d'orientation et marche nordique
- Initiation Bungy Pump (bâtons avec amortisseurs)
- Positionnement de l'UFOLEP sur la marche nordique : enjeux, stratégies de développement (Santé, Bien être, Sportif, Évasion) et partage d'expériences sur des projets de développement territoriaux.

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	6 minimum / 25 maximum	Base de Saint Quentin en Yvelines (78)

Intervenants

- ✓ Jean-Pierre Guilloteau auteur du livre "La marche nordique, technique et bienfaits"
- ✓ Membres du Groupe Technique National « marche nordique »

Coût du stage

- Frais d'inscription : 80 €
- Frais de déplacement à la charge des comités / Frais d'hébergement et restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Du vendredi 14 octobre (14h) au dimanche 16 octobre (14h) 2016

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmarchenordique.html>

À l'attention des comités UFOLEP (Présidents et Délégués) agréés PSC1

Bonjour à tous,

Un accord cadre a été signé entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Agriculture concernant des objectifs de formation aux gestes de premiers secours des collégiens et lycéens. Cet accord cadre fait l'objet d'une instruction de l'Éducation Nationale dont vous trouverez la copie en pièce jointe.

Très succinctement, cette instruction précise que tous les élèves de 3^{ème} doivent être formés soit au PSC1, soit aux Gestes qui Sauvent (2 heures de formation).

Nous vous invitons à vous rapprocher des chargés académiques du dossier Secourisme et/ou de vos préfectures respectives qui doivent relayer l'information auprès des associations agréés aux premiers secours.

Il n'est pas fait mention des moyens financiers dans l'instruction...

N'hésitez pas à nous solliciter.

Bien cordialement à tous et bonne reprise.

Enseignements primaire et secondaire



LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des B.O. spéciaux.

Éducation à la sécurité

Sensibilisation et formation aux premiers secours et gestes qui sauvent

NOR : MENE1617837C

Instruction interministérielle n° 2016-103 du 24-8-2016

MENESR - DGESCO B3-1 - MI - DGSCGC

Texte adressé aux préfètes et préfets de zone de défense ; au préfet de police ; aux préfètes et préfets de régions ; aux rectrices et recteurs de région académique ; aux rectrices et aux recteurs d'académie ; aux préfètes et préfets de département ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux proviseuses et proviseurs de vie scolaire ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux conseillères et conseillers techniques de santé ; aux inspectrices et inspecteurs du premier et du second degrés ; aux directrices et directeurs d'école ; aux directrices et directeurs d'école supérieure du professorat et de l'éducation

Les articles D. 312-40 à D. 312-42 du code de l'éducation prévoient d'ores et déjà, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, une **sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité**. La circulaire interministérielle n° 2006-085 du 24 mai 2006 a pour objet d'en préciser les conditions de mise en œuvre dans une démarche d'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

Dans un contexte de menace plus élevée, la promotion de la culture de la sécurité civile et l'éducation à la responsabilité constituent des mesures indispensables pour mieux anticiper une éventuelle crise et pour améliorer les capacités de réaction de la communauté éducative en cas de survenue d'une crise. La formation aux premiers secours et la sensibilisation aux gestes qui sauvent, qui sont renforcées à partir de la rentrée 2016, visent donc à donner aux élèves les moyens d'être des acteurs à part entière de la sécurité des écoles et établissements scolaires.

Enjeux et objectifs

Cette éducation à la responsabilisation en milieu scolaire concerne le domaine de la sécurité et de la santé, et doit principalement répondre aux objectifs suivants :

- assurer la connaissance des risques et des mesures de prévention et de protection dans les différentes actions ou activités de la vie quotidienne, face à l'incendie, aux risques majeurs, aux situations violentes d'un contexte particulier ;
- donner une information sur l'organisation et les missions des services de secours pour que chacun puisse alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée ;
- garantir l'apprentissage des gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours organisés ;
- développer des comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective.

Cette éducation se construit à partir de situations d'apprentissage qui s'ancrent dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires, s'exercent dans la vie scolaire et prennent pleinement sens dans la vie quotidienne des élèves. Elle permet, à partir des expériences engagées

dans les établissements scolaires, d'en constater les effets positifs sur le comportement des élèves et la vie scolaire.

Sensibilisation aux gestes qui sauvent dans le premier degré

L'enseignement *Apprendre à porter secours* (APS) comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les programmes scolaires de l'école et tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant.

L'enseignement APS est dispensé par des enseignants qui ont eu une formation initiale, pour être titulaires du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1, et continue assurée par des formateurs en secourisme.

Les inspecteurs de l'éducation nationale chargés du 1er degré s'assurent que l'enseignement APS est réellement dispensé auprès des élèves de leurs circonscriptions. En réunion de rentrée, ils informent les directeurs d'école de cette nécessité et, si besoin, proposent une action de formation spécifique sur le temps des 18 heures d'animation pédagogique et d'actions de formation continue.

Initiation au secourisme des élèves dans le second degré

La formation des élèves sur la connaissance des risques, l'organisation de la sécurité civile, la connaissance des consignes de prévention et de protection, et les conduites à tenir, permet de pouvoir compter sur des citoyens informés et responsables.

Délivrée aux élèves volontaires, cette initiation au secourisme, mise en place au sein de l'établissement, développe une conscience de la responsabilité individuelle et collective. Selon le cas, elle peut s'insérer dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Développer la formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et la sensibilisation aux gestes qui sauvent

Au collège et au lycée, le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1 est accessible à tout élève bénéficiant de la formation appropriée. Subsidaire au PSC1, le module de deux heures visant à sensibiliser aux gestes qui sauvent (GQS) vient compléter l'éventail des formations au secourisme proposées aux élèves.

Afin de valoriser leur engagement, il est essentiel que les élèves qui se sont engagés à assumer une responsabilité au sein de leur établissement, en particulier tous les élèves ayant un mandat - de délégué de classe, au conseil de la vie collégienne (CVC), au conseil de la vie lycéenne (CVL), au conseil d'administration de l'établissement, comme jeunes officiels à l'UNSS - puissent, à leur demande, bénéficier d'une formation aux premiers secours et obtenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1 ou à défaut, et en fonction des possibilités des établissements scolaires, une sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Afin de mettre en place ces formations adéquates, les chefs d'établissement peuvent s'appuyer tout d'abord sur les personnels de leur établissement - formateur en prévention et secours civiques (PSC), formateur sauveteur secouriste du travail (SST), formateur aux premiers secours (PS) [cf. arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement PSC1], formateurs académiques en secourisme identifiés par le chargé académique du dossier secourisme (CADS) - ainsi que sur les associations agréées ou organismes publics habilités à délivrer l'unité d'enseignement PSC1.

En classe de troisième

Une sensibilisation de tous les élèves en classe de troisième est généralisée.

Les objectifs fixés sont les suivants : à la fin de l'année scolaire 2016/2017, 50 % des élèves de troisième devront avoir reçu une formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). 60 % en 2017/2018 et 70 % en 2018/2019. Les élèves de troisième n'ayant pas bénéficié de la formation au PSC1 recevront une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ainsi dès cette année scolaire, 100 % des élèves auront reçu soit une formation au PSC1 soit une sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Pour conduire ces formations, les chefs d'établissement s'assurent de la mise en place dans leur collège d'une formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou au moins d'un module de deux heures aux gestes qui sauvent (GQS). **Les chargés académiques du dossier secourisme** accompagnent les chefs d'établissement pour la mise en œuvre de cette formation. Les formateurs aux GQS sont soit des formateurs en PSC, soit des formateurs SST, soit des formateurs PS, à jour de formation continue dans tous les cas.

Les préfets peuvent également apporter un appui pour accompagner le déploiement de l'apprentissage des premiers secours (PSC1 et GQS) au travers de la mobilisation des associations membres du conseil départemental de sécurité civile. À cet effet, une rencontre entre le préfet et l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale intervient au cours du premier trimestre de l'année scolaire, notamment afin de faire le point sur les ressources, tant humaines que financières et logistiques, mobilisables pour ces formations.

Fonder la politique de sensibilisation au secourisme sur la formation des personnels de l'éducation nationale

Les plans académiques de formation (PAF) accompagnent le déploiement de la sensibilisation aux GQS, en veillant notamment à intégrer des actions de formation des formateurs.

Le plan national de formation (PNF), dont les priorités sont présentées dans la circulaire n° 2016-052 du 25 mars 2016, comporte différentes actions à même d'accompagner l'effort de formation réalisé en académie. Elles visent, en premier lieu, la consolidation et l'actualisation des contenus pour les formateurs en fonctions, ainsi que l'élargissement du vivier de formateurs.

Un séminaire des chargés académiques du dossier secourisme est également prévu afin que le cadre national de mise en œuvre de la politique en matière de sensibilisation au secourisme soit partagé par l'ensemble des acteurs qui en assure la déclinaison en académie.

Un suivi qualitatif et quantitatif des actions accomplies en matière de sensibilisation au secourisme sera effectué chaque année au niveau académique. Il sera synthétisé et partagé entre les deux ministères.

Nous comptons sur la mobilisation des autorités préfectorales et académiques pour que les objectifs fixés puissent être réalisés et participent à faire de la sécurité civile une culture partagée et un élément essentiel pour la réactivité de la communauté éducative en cas de crise.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

Le ministre de l'intérieur
Bernard Cazeneuve

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**BF1A spécifique Act. cyclistes (VTT) + option Kid bike
Les 1^{er} et 2 octobre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes VTT - BF1A spécifique + option Kid Bike
Date et lieu du stage	Le 1 ^{er} et 2 octobre 2016 à Agny (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2016/2017)  Avoir validé sa période probatoire et avoir validé le Tronc commun (BF1)
Objectif	Former des animateurs au spécifique VTT enfants
Contenus de formation	Spécifique VTT + Option Kid Bike UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  VTT, tenue sportive et tenue de rechange  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Vincent BOUCHET
Formateurs	Vincent BOUCHET – Céline CANDELIER
Coût par stagiaire	40 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Hauts-de-France Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 16 septembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Hauts-de-France »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2016-2017 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**Stage technique - ACTIVITÉS CYCLISTES (VTT)
Les 12 décembre 2015 et 16 janvier 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes : VTT – Stage technique pilotage
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 24 septembre 2016 (14h à 18h) à Vailly-sur-Sauldre (18)
Public	🚴 Licencié UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>)
Objectif	🚴 Positionnement sur le VTT et maîtrise des passages techniques
Contenus de formation	<u>Durée : 4 heures.</u>
Documentation et matériel demandé	🚴 Matériel de prise de notes 🚴 Tenue de sport (VTT + casque)
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Jacky ROBICHON
Coût par stagiaire	15 €
Inscriptions	<p>Sur le site internet http://www.cr.ufolep.org/centre rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du Comité Régionale (ufolepcentre@orange.fr), en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>✉ UFOLEP Centre Val de Loire Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 18 septembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<p>🚴 La fiche d'inscription</p> <p>🚴 1 chèque du montant de 15 € libellé à l'ordre de l'UFOLEP Centre</p> <p>🚴 photocopie de la licence 2016-2017</p>

GYMNASTIQUE – PARCOURS A & B
Le 25 septembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	GYMNASTIQUE – PARCOURS A & B
Date(s) et Lieu(x) du stage	Dimanche 25 septembre 2016 (9h30/18h) à Saint-Avertin (36)
Public	🚩 Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017), à partir de 12 ans
Objectifs	🚩 Préparer et animer des séances
Volume et Contenus de formation	🚩 7 heures
Documentation et matériel demandé	🚩 Matériel de prise de notes (papier, crayon) 🚩 Tenue sportive
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Sophie WALTER
Coût par stagiaire	15 €
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>📄 UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>☎ 02 38 54 02 00 ✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 18 septembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<p>🚩 fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/)</p> <p>🚩 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre »</p> <p>🚩 photocopie de la licence 2016-2017</p>

GYMNASTIQUE – PARCOURS C & N8
Le 2 octobre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	GYMNASTIQUE – PARCOURS C & N8
Date(s) et Lieu(x) du stage	Dimanche 2 octobre 2016 (9h30/18h) à Saint-Avertin (36)
Public	🚩 Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017), à partir de 14 ans
Objectifs	🚩 Préparer et animer des séances
Volume et Contenus de formation	🚩 7 heures
Documentation et matériel demandé	🚩 Matériel de prise de notes (papier, crayon) 🚩 Tenue sportive
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Sophie WALTER
Coût par stagiaire	15 €
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>📄 UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>☎ 02 38 54 02 00 ✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 21 septembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<p>🚩 fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/)</p> <p>🚩 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre »</p> <p>🚩 photocopie de la licence 2016-2017</p>

**TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 19 novembre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le 19 novembre 2016 au CREPS de Wattignies (59)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2015/2016)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	Pouvoir intégrer une formation BF1 animateur ou officiel
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	André COUPLET
Formateurs	A. COUPLET – É. HUCQ – G. BOITEL – JC. SABLE
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais-Picardie Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 14 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2016-2017  photocopie du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

SPORT ET SOCIÉTÉ

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



APPEL À PROJETS 2016

AIDE

AU DEPART EN VACANCES

EN FAVEUR DES JEUNES

AGES DE 16 A 25 ANS



QUI SONT LES PARTENAIRES DE CE DISPOSITIF ?

L'**UFOLEP** l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, afin de répondre aux attentes d'une partie de ses adhérents.

1^{ère} fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP présente une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain, structurée autour de deux champs principaux "Sport Éducation" et "Sport et Société".

L'UFOLEP est une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**.

Dans ce cadre l'UFOLEP met en place des actions visant à :

- Développer une offre de pratique sportive régulière de loisir ou compétitif en direction de tous les publics,
- Développer des projets d'éducation par le sport,
- Développer des projets d'insertion sociale et professionnelle par le sport,
- Contribuer à une meilleure prise en compte des thématiques de société par la pratique sportive (discrimination, racisme, laïcité, égalité, ...).

L'UFOLEP en chiffre c'est 400 000 licenciés, 10 000 associations, 123 comités régionaux et départementaux.

L'**ANCV** est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1982. Outil des politiques sociales du tourisme, l'ANCV assure une mission d'intérêt général "développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous et notamment des personnes les plus fragiles".

Pour ce faire, l'ANCV élabore et développe une offre globale, composée de produits et programmes spécifiques à vocation sociale, selon un modèle inédit qui positionne la performance économique au service des politiques sociales de l'État.

L'ANCV commercialise le chèque-vacances et le coupon sport auprès d'employeurs, comités d'entreprise, CAF et collectivités. Le chèque-vacances représente un volume d'émission de plus de 1,1 milliard d'euros en progression annuelle de plus de 6 %. Il bénéficie directement à plus de 3,5 millions de salariés, soit plus de 7 millions de personnes si l'on intègre l'ensemble des familles bénéficiaires.

Autonome financièrement, l'ANCV affecte la quasi-totalité de ses excédents de gestion au développement de programmes à vocation socio-éducative au bénéfice des personnes les plus modestes, en partenariat avec les acteurs sociaux qui s'appuient sur les vacances et les loisirs comme supports de politiques sociales (État, collectivités, associations nationales et locales à vocation socio-éducatives, médico-sociales et touristique ...) Elle permet ainsi, chaque année, le départ en vacances et la pratique de loisirs sportifs de près de 200 000 personnes.



UN PARTENARIAT CONJOINT ANCV / UFOLEP

Cet appel à projets s'adresse aux

- Comités UFOLEP départementaux et régionaux,
- Associations, clubs, amicales laïques affiliés à l'UFOLEP,
- Organismes à vocation éducative, socio-éducative, sociale, médico-sociale, de prévention spécialisée de statut associatif, public, parapublic, affiliés à l'UFOLEP (dispositif C3S),
- Organismes à vocation éducative, socio-éducative, sociale, médico-sociale de prévention spécialisée de statut associatif, public, parapublic, partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux),
- Associations, structures, partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux).

Objectifs

- Favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus,
- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- Valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets,
- Conforter les activités de plus long terme, axées sur les séjours et la découverte de nouveaux environnements, nouvelles activités,
- S'appuyer sur un dispositif d'aide au départ aux vacances pour mettre en place des actions d'insertion sociale et ou professionnelle (CQP, secourisme, service civique, Juniors Associations, etc...).

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidants au sein d'un territoire couvert par la géographie prioritaire (ZUS et \ ou ZRR) ou dans une commune de moins de 2 000 habitants, n'étant jamais ou rarement partis en vacances,
Et\ou
- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans encadrés par des structures ou associations partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux).



Pour quels projets ?

- Les projets individuels autonomes,
- Les projets individuels accompagnés,
- Les séjours sportifs organisés par l'UFOLEP, des structures affiliées ou partenaires de l'UFOLEP,
- Les projets d'une durée minimale de 4 jours,
- Les projets non-initiés au moment de leur présentation en commission d'attribution,
- Les projets dont le **coût journée par personne est plafonné à 100 €** (coût total du séjour / nombre de jeunes / nombre de jour),
- Dans le cas de départs encadrés concernant des mineurs, le projet devra répondre à la réglementation en vigueur.

Les projets de courts séjours (au moins une nuitée) seront considérés comme éligibles lorsqu'ils concernent des bénéficiaires dont la réalisation d'un séjour plus long apparaît peu faisable ; si une stratégie socio-éducative justifie la réduction de la durée minimale du séjour, les porteurs de projets doivent en préciser les raisons au sein du dossier d'inscription. Cette demande de dérogation sera examinée lors de la commission de sélection des projets qui étudiera tous les dossiers de demande.

Préparation/accompagnement des projets de séjours :

- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- permettre la découverte d'un nouvel environnement ou de nouvelles activités, développer la mobilité des vacanciers,
- favoriser l'acquisition ou le développement de savoir-faire en termes d'organisation de vacances, de compétences professionnelles ou d'autres compétences transférables (secourisme, junior association,....).

Critères financiers :

- **Une aide de 215 €** par jeune pourra être attribuée. Le soutien financier ne pourra dépasser les 50 % du coût total du projet,
- Les projets bénéficiant de l'implication financière du service porteur du projet (coordination, aide au départ, financements complémentaires, participation des collectivités, institutions, projets ou événements supports...),
- Les projets garantissant une participation, même symbolique, des bénéficiaires.

Les projets sont éligibles toute l'année 2016 dans la limite des moyens accordés par l'ANCV.

Sont exclus :

- les activités de loisirs de proximité (sans nuitée sur place).

Cont@ct n°1 du 1er septembre 2016



Comment présenter un projet pour obtenir une demande d'aide financière ?

Le dépôt des dossiers se fera à partir de la fiche projet UFOLEP- ANCV disponible en annexe.

Attention

Vous devez conserver tous les justificatifs et factures attenants au projet. L'ANCV pourra exercer son droit de contrôle à posteriori pour une durée de 3 ans.

Qui contacter pour davantage d'informations sur l'appel à projets?

- Pour toute question relative à cet appel à projets, contactez :

Adil EL OUADEHE
aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr
DTNA Sport et Société

- Pour les dépôts de dossiers, contactez :

Agathe VRIGNAUD
avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr
Assistante au sein du pôle Sport et Société

Veillez trouver ci-dessous :

- le cahier des charges : DISPOSITIF UFOLEP – PSC1

EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

ainsi que sa *fiche projet*

- le cahier des charges : DISPOSITIF UFOLEP – CQP

EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

ainsi que sa *fiche projet*

Les fiches sont à envoyer à : avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr

<p align="center">CAHIER DES CHARGES DISPOSITIF UFOLEP – PSC1 EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES</p>

L'UFOLEP défend un sport citoyen, un sport loisir et santé accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, **l'UFOLEP propose l'accès au secourisme pour tous, notamment pour les publics les plus en difficultés et les territoires prioritaires.** Le secourisme revêt en France comme dans d'autres pays une dimension sociétale. Démarche civique, altruiste et solidaire, il vise à déléguer des tâches qui relèvent de la prévention dans le but de permettre, en attendant l'arrivée des secours organisés, la survie de la victime ou de minorer les conséquences d'une situation d'urgence.

Le secourisme est également une démarche de civisme actif. Il véhicule et diffuse des valeurs de solidarité et d'efficacité.

PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES :

○ **Le comité organisateur :**

- Le comité départemental organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au PSC1 et à des sessions de formation de formateurs PSC1.
- Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire,
- Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
- Prévoir et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire si cela s'avère nécessaire,
- Solliciter l'UFOLEP nationale et l'EPN (Equipe Pédagogique Nationale de Secourisme), pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

○ **L'UFOLEP nationale :**

- Doter financièrement le comité organisateur de 30 € par personne formée, plafonnée à 1 000 personnes formées au niveau fédéral.
- Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
 - Affiche,
 - Flyer,
 - Spots vidéo,
 - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ».
- Prendre en charge les déplacements, hébergements et restaurations des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.
- Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
 - Politique de la ville,
 - Préfecture,
 - Insertion par l'emploi,

- Insertion par l'activité économique,
- Education populaire.
- Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
- La prise en charge financière :
 - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings faisant mention de (champs à remplir dans le logiciel de gestion PSC1) :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Adresse complète
 - Le lien ci-dessous permet de savoir si la personne est issue d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
- <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs>
- Toutes les sessions de formation mises en place depuis le 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale.

➤ **Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :**

Adil EL OUADEHE :

DTN Adjoint en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

➤ **Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP-PSC1 :**

Laurence BRIEN :

DTN Adjointe en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Accord Cadre

UFOLEP – Commissariat Générale à l'Égalité des Territoires

FICHE ACTION PSC1

COMITÉ REGIONAL :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL :

ASSOCIATION :

STRUCTURES :

Champs retenus (plusieurs champs possibles) :

- Organisation de modules de formation spécifiques PSC1 en direction du public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire
- Intégration, dans des modules de formation PSC1 existants, de public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire

Public cible :

Nombre

Sexe F M

Age

1- Description du projet :

**CAHIER DES CHARGES DISPOSITIF UFOLEP – CQP
EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES**

Les quartiers prioritaires se caractérisent par de fortes inégalités, particulièrement concernant le domaine de l'emploi. Le secteur du sport, fort du marché qu'il représente, de son développement et de l'attrait qu'il suscite notamment auprès des jeunes, doit jouer un rôle au bénéfice des publics et des territoires prioritaires. Particulièrement en ce qui concerne le champ des emplois relevant de l'animation sportive et de l'encadrement. **L'UFOLEP souhaite développer le dispositif du Certificat de Qualification Professionnel « Animateur de Loisir Sportif » en direction des publics issus des territoires relevant de la géographie prioritaire.** Ce dispositif aura pour vocation de permettre la découverte des métiers de l'animation sportive et de l'encadrement, et de contribuer à une insertion sociale et professionnelle durable.

L'UFOLEP met donc en place, dans cette optique, un dispositif d'accompagnement fédéral :

PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES :

- **Le comité organisateur :**
 - Le comité départemental ou régional organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au CQP ALS et / ou organiser des sessions spécifiques si nécessaire,
 - Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire, afin de mobiliser le public,
 - Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
 - Identifier et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire,
 - Solliciter l'UFOLEP nationale, si nécessaire, pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

- **L'UFOLEP nationale :**
 - Doter financièrement le comité organisateur de 150 € par personne **formée (et non certifiée), plafonnée à 240 personnes formées au niveau fédéral.**
 - Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
 - Affiche,
 - Flyer,
 - Spots vidéo,
 - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ? ».
 - Prendre en charge les déplacements, hébergements et restauration des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.

- Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
 - Politique de la ville,
 - Préfecture,
 - Insertion par l'emploi,
 - Insertion par l'activité économique,
 - Education populaire.
- Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
- La prise en charge financière :
 - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings (via les PV excel des candidats présentés aux jurys pléniérs nationaux) faisant mention de :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Adresse complète
 - Le lien ci-dessous permet de savoir si le jeune est issu d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
- <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs>
 - Un projet peut être porté par un comité départemental, régional ou les deux si l'organisation locale le nécessite / le permet,
 - Tous les candidats présentés entre le 1^{er} octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale,
 - L'aide de l'UFOLEP nationale en direction des comités est plafonnée à une aide de 20 jeunes formés par comité organisateur.

- **Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :**

Adil EL OUADEHE :

DTN Adjoint en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

- **Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP-CQP-ALS :**

Laurence BRIEN :

DTN Adjointe en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Accord Cadre
UFOLEP – Commissariat Générale à l'Égalité des Territoires

FICHE ACTION CQP ALS

COMITÉ REGIONAL :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL :

ASSOCIATION :

STRUCTURES :

Champs retenus (plusieurs champs possibles) :

Organisation de la formation CQP en direction du public spécifique issu des territoires relevant de la géographie prioritaire

Intégration du public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire dans des formations CQP existantes

Public cible :

Nombre

Sexe F M

Age

1- Description du projet :

SPORT ET EDUCATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

2^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP AIKIDO



Un Rassemblement national Aikido UFOLEP est prévu les 15 & 16 octobre 2016 à Vendôme (41).

Les pratiquants et animateurs licenciés UFOLEP d'une école d'Aikido affiliée à l'UFOLEP pourront participer.

L'objectif du rassemblement est :

- *D'échange de pratiques entre les différentes écoles*
- *Mise en réseau des référents techniques*
- *Préparation d'actions de formation et partage / appropriation des outils.*

Pour les frais de restauration et d'inscriptions, veuillez vous référer à la plaquette en lien hypertexte : [plaquette](#)

Le formulaire d'inscription : [formulaire](#)

R A P P E L S

CONCORDANCE DES ANNÉES D'ÂGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2016 – 2017*

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

**« l'année de référence est l'année civile qui comprend
le début officiel de la saison sportive : pour 2016 – 2017,
le 1^{er} septembre 2016 »**

Les années de naissance correspondent à la tranche d'âge :

Licences	<i>Années d'âge</i>		
(Cf. tarifs affiliations/ adhésions sur le site national Internet)	2006 – 2007	9 - 10 ans	Applicable pour toutes les épreuves nationales et lors de la rédaction de documents.
	2004 – 2005	11 - 12 ans	
	2002 – 2003	13 - 14 ans	
	2000 – 2001	15 - 16 ans	
	1998 – 1999	17 - 18 ans	
	1997 et avant	19 ans et plus	
	*1976 et avant	40 ans et plus	
	<p>Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs & Sportifs), nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... qui sont à proscrire dans tout document. Les CNS (ou départements) doivent indiquer les âges ou années d'âge correspondants dans tous les documents « nationaux » diffusés.</p> <p>* Quand il n'y a pas de « catégorie spécifique » les adultes de « 40 ans et plus » participent avec ceux de « 19 ans et plus ». C'est le cas du Tir, par exemple, activité à laquelle peuvent participer les « anciens » sans qu'il y ait systématiquement des classements spécifiques.</p> <p>ATTENTION : pour certaines activités, les catégories sont différentes (cf. règlement spécifique) !</p>		<p>Consulter le site national Internet et/ou les circulaires d'organisation.</p>

* Les activités cyclistes ont des catégories d'âges particulières, prière de consulter le tableau saison 2017 en ligne sur www.ufolep-cyclisme.org (option de menu "DOCS-REGLEMENT").



Suite à quelques demandes, vous trouverez en téléchargement les outils des écoles de sports

Affiche : [A télécharger](#)

Flyer : [A télécharger](#)

Diplôme « école de sport » : [A télécharger](#)

Mascotte : [A télécharger](#)

Passeport : [A télécharger](#)

« Ces outils pourront vous aider pour lancer nouvelle saison sportive. Ces mêmes outils sont actuellement modernisés et complétés et les nouvelles versions vous seront diffuser prochainement ».

DOCUMENTS POUR LA SAISON 2016-2017



Vous trouverez en lien hypertexte :

- ✓ ***Le programme individuel 2016 – 2017***

[programme-individuel-2016-2017](#)

- ✓ ***Le règlement général 2016 – 2017***

[reglement-general-2016-2017](#)

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

URGENT

APPEL À CANDIDATURES 2017



La Commission Nationale Sportive de **Gymnastique Artistique & Trampoline** recherche du comité qui souhaiterait organiser en **2017** :

- ❖ le Championnat National Gymnastique & Trampoline

Prière de faire parvenir votre candidature, **le plus rapidement possible**, au responsable de la CNS Gymnastique Artistique & Trampoline :

Madame LEVADOUX-DUFRAISE Florence
9 Allée Pierre de Rogiers
63430 PONT DU CHÂTEAU
 : 06 71 18 89 34
Courriel : dufraiselevadoux@free.fr

UFOLEP Nationale
3 Rue Récamier
75341 PARIS Cedex 07
Tél : 01.43.58.97.78.
imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental
- Un descriptif des installations

N'hésitez pas à prendre contact avec M^{me} DUFRAISE-LEVADOUX Florence pour tout renseignement complémentaire.

Offre réservée aux Clubs UFOLEP

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

GUIDETTI PARTENAIRE OFFICIEL
27, 18 ET 14 AVRIL 2016
NORDIC WALK VERCORIS
L'ÉQUIPEMENT OFFICIEL DE LA MARCHÉ NORDIQUE

MADE IN FRANCE
CONÇU ET FABRIQUÉ À GRENOBLE

KIT DE PRÊT DE BÂTONS MARCHÉ NORDIQUE

KIT INITIATION* 12 PAIRES DE BÂTON + SAC

bâton monobrin + tube carbone + pointe conique + bouchon conique + gantelet détachable.
Tailles à choisir. Paire supplémentaire = 44,90 €

538,80 € TTC
Taxes de port compris

KIT CONFIRMÉ* 12 PAIRES DE BÂTON + SAC

bâton monobrin + tube carbone + pointe nordique + bouchon nordique + gantelet détachable.
Paire supplémentaire = 49,90 €

598,80 € TTC
Taxes de port compris

* Kits d'initiation strictement interdits à la revente auprès de vos adhérents



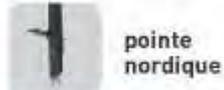
BÂTON TÉLESCOPIQUE 2 BRINS NON COMPRIS DANS LE KIT

Pointe nordique + brins carbone et alu + bouchon nordique + gantelet détachable.
Prix achat 49,90 €



Réf. S192

Réf. S211 (initiation)
Réf. S207 (confirmé)
VENT DES FJORDS ULTRATECH 60



CHOISISSEZ VOTRE PACK

KIT INITIATION

KIT CONFIRMÉ

Votre taille	Taille à choisir ou télescopique	Quantité nb de paires	Prix
143-149 cm	100 cm		€
150-157 cm	105 cm		€
158-165 cm	110 cm		€
166-172 cm	115 cm		€
173-179 cm	120 cm		€
180-187 cm	125 cm		€
188-194 cm	130 cm		€
Télescopique	95-135 cm		€
TOTAL			€

COORDONNÉES

Nom du Club UFOLEP :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Nom du responsable :

Téléphone :

Pour vos commandes retournez directement ce document complété à la société G-TECH, par fax, email, courrier ou contactez-les directement par téléphone. Livraison au magasin choisi. Commande soumise à condition et limitée à 30 paires annuelles.

BULLETIN DE COMMANDE
LIVRETS « ECOLE DE CONDUITE »

Département ou Région	Quantité (Gratuits)

Cette commande doit être expédiée à :



Fait à.....le.....

Adresse de livraison :

.....

.....

.....

.....

Tampon de la délégation

Signature, Nom et qualité du demandeur

PRE CANDIDATURE
A l'organisation d'une épreuve nationale

RENCONTRE NATIONALE
2017 – 2018 – etc.

**Comité Départemental
ou Comité Régional**

Association support

Présentent une pré-candidature pour l'organisation d'une rencontre nationale ou internationale UFOLEP de sports mécaniques moto (*) : proposer plusieurs dates per ordre de priorité).

N°... .. Dates : 1 > 2 > 3 >

Eventuellement autres manifestations (à préciser) :

Cet imprimé concerne les rencontres suivantes :	Période souhaitée :
1. Super Trophée de France de Moto-Cross UFOLEP 2018	Mi-août
2. Rassemblement National de Mob-Cross	Juillet à Septembre
3. Rassemblement national de Mob-Vitesse	Juillet à Septembre
4. Rassemblement National de 50 à Galet	Juillet à Septembre
5. Rassemblement National de Trial	Juillet à Septembre
6. National Quad : Endurance – Trial – Cross	Juillet à Septembre

Pour le Comité Départemental ou Régional,

Fait à le

Manifestations et dates retenues :

- **STF UFOLEP 2017 du 11 au 13 août 2017 à Vue (44)**
- **STF UFOLEP 2019 du 14 au 16 août 2019 à Isbergues (62)**

(*) Un imprimé de candidature plus complet sera adressé aux comités ayant retourné cette pré-candidature. Les règlements techniques et financiers y seront joints.

Retour de cette pré-candidature à :

Claude CAHON – 28 place du Petit Plachy – 80160 PLACHY BUYON
Tél. 03.22.42.39.21 ou 06.73.24.36.02



LE RÈGLEMENT FINANCIER COMMUN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2016-2017

est téléchargeable sur le site Internet :

 <http://www.ufolep.org/>

[A télécharger](#)

(pour l'ouvrir, clic droit et ouvrir le lien hypertexte)

RESULTATS DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE TWIRLING BATON



Vous trouverez ci-dessous les résultats du Championnat National de Twirling Bâton qui s'est déroulé les 2 & 3 juillet 2016 à Salaise sur Sanne (38) :

[A télécharger](#)

Lors de la prochaine réunion, la CNS retravaillera sur le critère des tenues en compétition pour la saison 2016/2017.

CULTURE SPORTIVE

Pour toujours plus de culture sportive...



[Lettre du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports #87 du 11 août 2016](#)

[Lettre du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports #88 du 26 août 2016](#)